

LE RUBAN ROUGE

**Le Général Noël Chazarain
élevé à la dignité de
Grand' Croix de la Légion d'honneur**

**La première distinction nationale
lui a été remise à Montauban,
devant l'ensemble des corps
constitués du département.**





TARN-ET-GARONNE
LE DÉPARTEMENT.fr



EUROPRINT 82





À quoi peut bien servir un bulletin d'informations associatif comme *Le Ruban Rouge*, alors que, parallèlement, le site Internet mis en œuvre au sein de la section départementale, peut communiquer quasiment en temps réel sur tous les sujets qui concernent la Légion d'Honneur, et adresser ces messages à la terre entière... Comble d'efficacité, le site Internet va jusqu'à dupliquer numériquement dans ses pages, chaque numéro du *Ruban Rouge* !

À toute question, il y a des réponses.

Pour autant, évitons les poncifs traditionnellement avancés pour justifier notre attachement au papier; inutile donc, pour moi, d'insister sur les vertus inestimables de l'objet physique vis-à-vis de la fugacité du virtuel, inutile également de m'appesantir sur les difficultés rencontrées par les anciennes générations face à la complexité du monde digital. Tout aussi vain, me semble-t-il, d'insister sur la complémentarité - réelle en l'état- entre les deux formes de communication : cette complémentarité n'existe que parce que la répartition des contenus a été volontairement partagée par décision du Bureau.

La vérité est ailleurs et pour la débusquer, il suffit d'abord de rappeler que les lourdeurs in-

hérentes à la conception d'un manuscrit, imposent leurs propres exigences, notamment celles d'éviter toute erreur, qu'elle soit formelle, conceptuelle ou rédactionnelle, car contrairement à ce que peut nous montrer l'écran d'ordinateur, toujours modulable, la feuille de papier, une fois éditée, devient éternelle ; sa production impose donc le « zéro défaut », et pour y parvenir, le travail d'équipe, qui multiplie les points de contrôle, est indispensable, de la conception à la correction. Il en résulte un produit différent du média informatisé, tant par sa qualité que par ses fonctions.

Une seconde spécificité du *Ruban Rouge* justifie pleinement notre attachement à ce vecteur d'informations : contrairement au site Internet qui est consultable librement et à loisir, chaque exemplaire de notre bulletin est transmis à un destinataire particulier, dûment répertorié et reconnu en tant que partenaire; le lecteur du *Ruban Rouge* ne peut donc être ignoré lors de sa conception et *Le Ruban Rouge* ne peut accumuler des textes et des opinions sans respecter son lectorat. Bref, le destinataire oriente le message...Des règles éditoriales validées collectivement et suivies scrupuleusement renforcent donc, en ce sens, l'originalité du *Ruban Rouge*.

Ni banalités trompeuses ou approximatives, ni postures excessives ou personnelles, la voie peut sembler étroite. De fait, elle est ambitieuse : au-delà du Web, nous faire connaître aussi par la transmission postale d'un message régulier, clair et collectif, conforme à nos statuts et fidèle aux règles d'éthique propres à un fonctionnement défini en 1802 par le Premier Consul Napoléon Bonaparte, et qu'aucune nouveauté technologique ne viendra perturber. *Le Ruban Rouge*, c'est une vision authentique et historique de la Légion d'honneur dans notre département.

Philippe BON



Pompes Funèbres 82
Entreprise indépendante Tarn-et-Garonnaise

Agence historique

84 Rue Léon Cladel, Montauban

Pôle Funéraire 82 (parking réservé)

24A Rue de l'Egalité, Montauban

Castelsarrasin

6 Place de la Raison

Lafrançaise

7 Rue Mary Lafon

Permanence 24h/24

05 63 20 17 19

Crédit  Mutuel

2 Place des Belges

82100 Castelsarrasin

Tél : 05 63 04 65 99

Dans ce Numéro :

A l'affiche



06

Le 8 Mai à Montauban, le Général de Corps d'Armée Noël Chazarain a été élevé à la dignité de Grand' Croix de la Légion d'honneur

Actualités



08

08 L'assemblée annuelle
11 Nominations
12 En bref
13 L'assemblée générale

Engagements



14

Le Rallye citoyen
Les jeunes s'engagent

Histoire



17

Edouard Rollin
Chanoine et Colonel
Par Benoit Rollin

Entretien avec



22

Le Colonel Fabrice Duda
Commandant de la base de
Défense de Montauban

Patrimoine



26

Richesses du Quercy

Culture



29

Légion d'honneur
et normes sociales :
la récompense du mérite

Opinions



32

Retour de guerre, risques et remèdes.
par le Général Pierre
Garrigou Grandchamp

En pratique



36

Tout savoir sur l'organisation
des cérémonies officielles

Noël Chazarain Grand'Croix



Par décret du Président de la République, le général de corps d'armée Noël Chazarain a été élevé à la dignité de Grand'Croix de la Légion d'honneur, le plus haut et prestigieux grade du premier ordre national. Il rejoint ainsi la cohorte des 75 Grand'Croix de la Légion d'honneur vivants, et dont le nombre est fixé par le code de la Légion d'honneur ; il retrouve également dans le Panthéon, des hauts dignitaires, de la Légion d'honneur, un autre Montalbanais, Justin de Selves, Ancien Ministre et Préfet de Tarn-et-Garonne en 1880. La haute distinction dont vient de se voir honoré le Général Chazarain vient consacrer la brillante carrière militaire de cet officier hors pair, et des états de service prestigieux acquis au service de son pays. Le général est également Grand'Croix de l'Ordre National du Mérite et titulaire de huit citations dont deux à l'ordre de l'armée

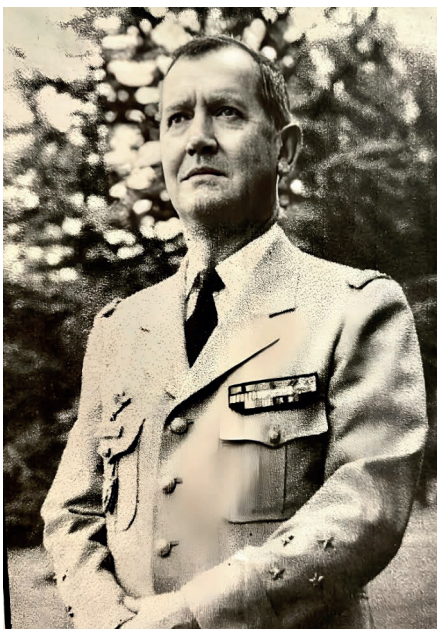
Noël Chazarain est né dans une « *toute petite ferme* », selon sa propre expression, au hameau du Pouget, dans la commune de Brignac La Plaine, à proximité de la ville de Brive.

Ses racines corréziennes ont inspiré une belle image de sa personne à un journaliste qui a ainsi présenté le Général : « *On dirait un de ces chênes ou châtaigniers corréziens, ni gros, ni grand, ni spécialement impressionnant, sauf si l'on regarde d'un peu plus près, et c'est alors que l'on découvre que, question grand, comme disent les ébénistes, le bois dont est fait Noël Chazarain est celui dont on cheville le cœur des menuiseries, et qui, indestructible, assure dans la secrète, profonde la solidité des assemblages. Il est comme cela, le général Chazarain, compact, discret, soldat pour tout dire.* ».

Noël Chazarain entre à Saint-Cyr en 1952, à l'âge de 20 ans et il se distinguera par sa sortie... dans la botte. Après un passage à l'école d'application de l'infanterie, il choisit comme première affectation le

deuxième Régiment étranger de parachutistes en Algérie.

Pendant six ans, il participe à toutes les opérations dans lesquelles cette unité d'élite a été engagée. Blessé, il sera cité deux fois à l'ordre du corps d'armée, mais surtout en 1958, il reçoit la Légion d'honneur à titre exceptionnel, exceptionnel en effet car il n'était encore qu'un jeune lieutenant de 26 ans.



Nommé capitaine en 1960, il est de retour en France en 1961 pour être affecté au centre de formation d'instructeurs de combat rapproché à Montauban. Il n'y restera pas longtemps, ((le temps tout de même de se marier)... en effet, en 1963, c'est de nouveau la légion : le premier Régiment étranger à Corte et à Aubagne, encore une unité d'élite.

S'en suit alors de 1965 à 1972 un long séjour à Paris, où après un passage comme stagiaire à l'école d'Etat-Major, il est affecté à l'Etat-Major de l'armée de Terre, puis à l'école supérieure de guerre, premier passage obligé pour les futurs chefs de corps. Il quitte alors Paris pour Montpellier où il sert à la tête du groupement d'Application des Officiers à l'école d'application de l'infanterie.

De 1976 à 1978, il exerce son premier commandement, comme lieutenant-colonel, puis colonel, au prestigieux premier Régiment de chasseurs parachutistes à Pau. Il sera promu Général de Brigade en 1982 et sera successivement adjoint au



Général commandant la force intérimaire des Nations unies au Liban, la FINUL, en même temps que commandant les éléments français, puis commandant de la 55e division militaire territoriale à Ajaccio.

Comme général de division et de corps d'armée, il obtiendra, de 1985 à 1987, à Toulouse, le commandement de la 11e division parachutiste et la 44e division militaire territoriale. Ensuite, et jusqu'en 1989, il aura le poste très important de sous-chef d'Etat-Major des opérations à l'Etat-Major des Armées à Paris. Le couronnement de la carrière sera sa nomination de commandant en chef des forces françaises en Allemagne, conjointement avec celui du 2ème corps d'Armée de Baden Baden.

Le 22 décembre 1992. C'est la fin du service actif : Noël Chazarain sera placé dans la deu-

xième section, ce qui, pour les généraux, signifie la retraite. L'énumération succincte de ces principales étapes de la carrière exceptionnelle du Général permet quelques observations en guise de synthèse :

- Le Général, a presque toujours été à la fois parachutiste et légionnaire,
- ce qui frappe ensuite, ce n'est pas tant la diversité que la parfaite complémentarité des diverses fonctions occupées :

commandement de troupes à tous les échelons, services d'Etat-Major à plusieurs reprises, et jusqu'à un niveau très élevé, enseignement et formation...

- le Général n'a jamais servi que dans des unités d'élite au sein desquelles il a toujours eu les plus grandes responsabilités et les plus beaux commandements.

Pour conclure, on ne peut que citer le Général d'Armée Monchal, Chef d'Etat-Major de l'armée de Terre qui, au lendemain, du départ du Général Chazarain, le 23 décembre 1992, a prononcé sous forme d'un ordre du jour, un discours fort élogieux à son adresse : il disait notamment voir partir avec regret « *ce magnifique soldat et cet authentique chef militaire* ». La SMLH 82 est extrêmement fière de pouvoir compter le Général Noël Chazarain parmi ses sociétaires.



Assemblée annuelle de la section de Tarn-et-Garonne

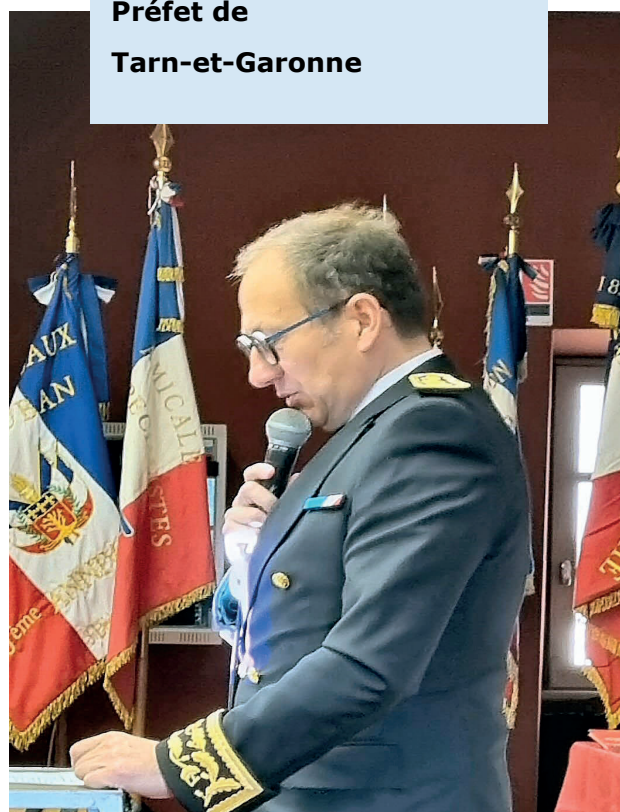


Le Président Philippe BON ouvre la séance

La section départementale de la Société des membres de la Légion d'honneur a tenu son assemblée annuelle à Causade, en présence de nombreuses personnalités civiles et militaires, dont le Préfet, Mr Vincent Roberti.

patriotique, notamment par des actions éducatives auprès de la jeunesse, participer à des activités ou à des actions de solidarité nationale, tout en renforçant les liens d'entraide entre ses membres."

**Monsieur
Vincent ROBERTI,
Préfet de
Tarn-et-Garonne**



En introduction de la réunion, le Président Philippe Bon a rappelé les valeurs et missions de la Société des membres de la Légion d'honneur en ces termes :

"Fidèle à l'idée fondatrice d'entraide et de solidarité formulée lors de sa création en 1921 et répondant à ses ambitions nouvelles selon les nouveaux statuts de 2012, la SMLH poursuit trois missions : concourir au prestige de l'ordre national de la Légion d'honneur et contribuer au rayonnement des valeurs et de la culture de la France sur le territoire national comme à l'étranger, promouvoir, dans la société française, les valeurs incarnées par la Légion d'honneur et contribuer au développement de l'esprit civique et

Le Président a ensuite mis en avant la qualité et l'efficacité du fonctionnement local de la section : grâce à la représentation géographique de proximité assurée par les trois comités de Montauban, Castelsarrasin et Caussade, la SMLH 82 a été en effet en mesure de répondre au plus près aux sollicitations de ses sociétaires, et de représenter l'association aux différentes cérémonies patriotiques locales.

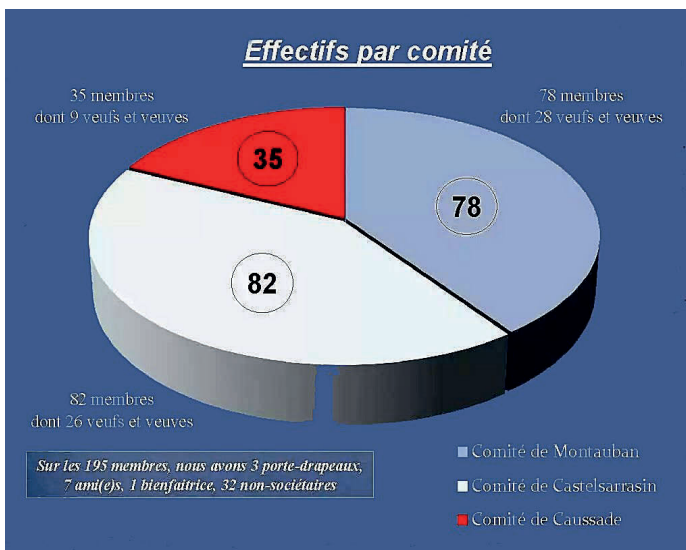
"Je remercie donc nos présidents de comités, Alain Laflorentie pour Montauban, Bernard Vallette pour Caussade et le colonel Pierre Amiel pour Castelsarrasin, lesquels, par leur engagement sans faille, font vivre leur comité de façon dynamique", précisait le président.

La présentation du rapport annuel a permis à Philippe Bon d'insister sur l'engagement par l'activité de la section : Dans le domaine de la solidarité, l'association a conduit près de 180 actions dans le soutien bénévole au profit de ses membres ou de personnes extérieures ou par des dons au profit d'autres associations : visite aux

sociétaires, participation aux obsèques, préparation de conférences, voyages, excursions, aides aux déplacements des sociétaires à mobilité réduite.

Dans le domaine du rayonnement de la Légion d'honneur, elle a participé à près de 50 cérémonies et manifestations. Dans le domaine de l'investissement au profit de la jeunesse et de l'éducation civique, elle a soutenu des projets au profit de plusieurs établissements scolaires.

En conclusion, le Lieutenant-colonel Philippe Bon déclarait : « **Forte de son ambition de placer la Légion d'honneur au cœur de la nation, la SMLH 82 se mettra au service des concitoyens. La reconnaissance que nous a conférée la Nation nous crée des devoirs. Nous devons être en mesure de répondre à ces attentes.** »



Le rapport financier, toujours présenté avec méthode et force précisions par le Lieutenant-colonel (e.r.) Eugène Cojan, trésorier de l'association, a ensuite été adopté à l'unanimité par les sociétaires. La bonne gestion des ressources de la Section demeure la priorité des adhérents.



En seconde partie de la réunion, l'ancien Député du Pas-de-Calais, Jean Urbaniak, Inspecteur de l'Éducation Nationale honoraire et membre du conseil d'administration de la SMLH 82, a pronon-

cé une allocution sur le thème "La Laïcité en France, évolution historique et enjeux contemporains", en justifiant le choix de cette thématique, par la nature même du projet de la SMLH :

« Pourquoi venir parler de la laïcité dans cette assemblée annuelle ?

Il y a une première raison que vos adhérents et vos invités, que je salue respectueusement, valideront, je crois, assez naturellement, et cette raison on la dégage, dès qu'on s'intéresse un tant soit peu à notre association.

*La SMLH, en effet, c'est d'abord une formule, un slogan que nous connaissons à travers la mise en œuvre de notre grand projet à 2030 : **La Légion d'Honneur au cœur de la Nation**, au cœur de la Nation, donc au cœur des préoccupations et des aspirations de notre société, et la laïcité est un motif de préoccupations comme peut l'être, la guerre en Ukraine, l'inflation, la modification du régime des retraites, ou l'avenir de la planète*

Et simultanément à nos missions traditionnelles, le devoir de mémoire, l'entraide, nos engagements auprès de la jeunesse..., et bien il nous arrive d'échanger sur des sujets comme la laïcité.

On souhaite donc ce matin partager cet intérêt avec vous. »

À l'issue des interventions des personnalités invitées, le mot de clôture revenait à Monsieur le Préfet, qui a insisté sur les valeurs incarnées par les légionnaires : *"Des valeurs auxquelles je crois profondément : la solidarité, l'honneur, bien sûr, le courage, l'audace, le désir de faire bouger les choses, de bousculer les conformismes et, par dessus tout, l'engagement."*

Un instant de recueillement a conclu cette assemblée, avec une remise de gerbes devant le monument aux morts de Caussade par le Président de section et les autorités civiles et militaires.



Nominations au grade de Chevalier dans l'Ordre de la Légion d'honneur



Lieutenant-colonel Cédric Vergez

Commandant en second le CFIM 11e BP
6e RPIMa Caylus
27 ans de services



Madame Jacqueline Beaurain

Coprésidente d'un organisme régional
en faveur des familles de détenus
56 ans de services.



Monsieur Christian Eurgal

Maire de Montjoi
46ans de services



Madame Françoise Roch

Présidente d'une fédération nationale
de producteurs de fruits
37 ans de services.



Lieutenante-colonelle Alexandra Gilhodes

matériel. Chef BMOI au 9ème RSAM Montauban
21 ans de services.

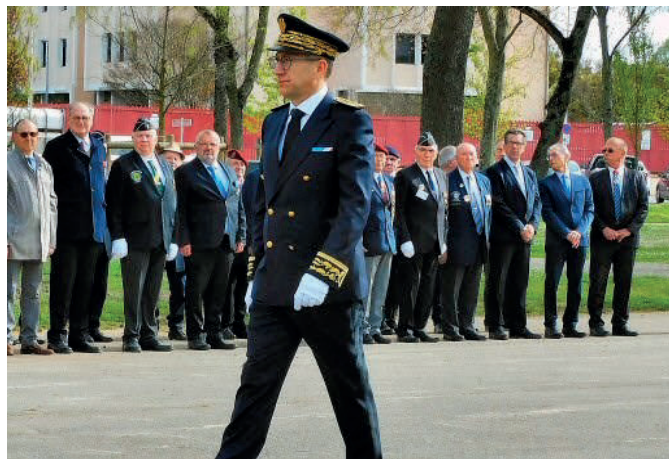
Un nouveau Préfet pour le 82

Nommé Préfet de Tarn-et-Garonne par décret du Président de la République, Monsieur Vincent Roberti a pris ses fonctions de préfet de Tarn-et-Garonne le 11 avril 2023.

A ce titre, il a procédé au traditionnel dépôt de gerbe au monument aux morts du cours Foucault à Montauban, en présence des autorités civiles et militaires du département.

Administrateur général de l'État, Monsieur Vincent Roberti occupait les fonctions de Directeur d'administration centrale au ministère de l'Intérieur et des Outre-mer, en charge de l'achat, des finances et de l'immobilier, avant de rejoindre le Tarn-et-Garonne.

Pour ce haut fonctionnaire, natif de Roubaix, père de quatre enfants, le Sud-Ouest est loin d'être une découverte. Au fil de son parcours, Monsieur Vincent Roberti a occupé notamment les fonctions de conseiller à la chambre régionale des comptes de Midi-Pyrénées, de secrétaire général de la préfecture des Landes et de secrétaire général pour les affaires régionales auprès du préfet de Midi-Pyrénées.



Comme le veut la tradition républicaine, pour marquer son entrée en fonctions, le préfet Vincent Roberti a déposé une gerbe au monument aux morts du cours Foucault

Hommages



Hélène Carrère d'Encausse

Le 5 août, l'académicienne Hélène Carrère d'Encausse est décédée à l'âge de 94 ans.

La secrétaire perpétuelle de l'Académie française était la dixième femme Grand'Croix, honneur qu'elle partage notamment avec les anciennes résistantes Geneviève de Gaulle-Anthonioz et Germaine Tillon ou encore l'helléniste Jacqueline de Romilly.

Hélène Carrère d'Encausse a toujours farouchement défendu la langue française : *"Il faut faire vivre le français, l'enrichir, faire de sa préservation le devoir de toutes nos vies."*



Général Jean-Louis Georgelin

Le 18 août, le Général Jean-Louis Georgelin est décédé accidentellement, à l'âge de 74 ans.

Chef de l'état-major particulier du Président de la République en 2002, nommé chef d'état-major des armées françaises en 2006, Grand Chancelier de la Légion d'honneur et Chancelier de l'Ordre national du Mérite en 2010, le Général Georgelin avait la responsabilité des travaux de reconstruction de la cathédrale Notre-Dame de Paris.

Il est Grand'Croix de la Légion d'honneur et Grand'Croix de l'Ordre national du Mérite.

Assemblée Générale à Paris.



Le Président Philippe BON participait, comme chaque année, aux travaux de l'Assemblée

L'assemblée générale 2023 s'est déroulée cette année à la Seine musicale, sur l'île Seguin, à Boulogne-Billancourt. 264 personnes étaient venues, vendredi 23 juin, jouer la partition statutaire annuelle de l'association, pour représenter ses 40 888 membres et 1 511 amis, issus des 127 sections et 564 comités de métropole et d'outre-mer, ainsi que des 64 sections de l'étranger.

Une édition 2023, marquée en ouverture par le message du grand chancelier, le général François Lecointre, désignant la SMLH comme le « bras armé » de l'ordre, indiquant que le projet associatif répond totalement aux grands enjeux de la

société d'aujourd'hui et soulignant : « votre projet associatif est magnifique ».

L'assemblée générale qui s'est déroulée dans un climat très participatif, a été précédée, la veille, d'une journée des présidents de section, studieuse, puisque structurée en cinq ateliers où partages d'expérience et expressions des sections ont été privilégiés, laissant à l'assemblée du lendemain la primeur des rapports moral et financier, très largement approuvés.



Le Général Lecointre
Grand chancelier



L'Amiral Alain COLDEFY
Président de la SMLH

Le rallye citoyen : une contribution

à



Les membres de La SMLH 82 participant au rallye citoyen

L'idée d'engagement renvoie généralement à la recherche d'une responsabilisation qui s'appuie sur la connaissance et sur l'expérimentation.

La SMLH a pour vocation statutaire de valoriser l'engagement citoyen, et ainsi, d'encourager les jeunes à s'impliquer dans la vie civique et à développer leur sens du devoir vis-à-vis de la société.

Pour concrétiser cette volonté, les sections locales organisent ou participent à des mises en situation, qui contribuent à cet effort, effort de sensibilisation, puis d'action. Le parcours citoyen créé par l'institution éducative, constitue à cet égard une démarche de formation à la citoyenneté et de sensibilisation aux principes démocratiques et aux enjeux de la société qui correspond aux finalités, poursuivies par la SMLH.

En effet, au-delà de l'enseignement civique intégré dans les programmes et de la participation des élèves à la vie démocratique de leurs établissements scolaires, le parcours citoyen

organisés par de nombreux triâmes académiques. Ces rallyes peuvent prendre différentes formes en fonction des thématiques abordées, en conservant globalement les objec-



développe la formation de citoyens éclairés, capables de comprendre et d'agir dans la société par des mises en situation, certes ponctuelles, mais clairement tournées vers l'ouverture au monde, comme par exemple les rallyes citoyens,

tifs.

Le rallye citoyen urbain : les participants sont invités à parcourir une ville en résolvant des énigmes, en réalisant des enquêtes ou en accomplissant

locale. Ils doivent faire preuve d'observation, de réflexion et d'esprit d'équipe.

Le rallye citoyen sur le thème de la solidarité : les participants sont amenés à rencontrer des associations, des structures sociales ou des personnes engagées dans des actions solidaires. Ils découvrent différentes formes de solidarité, rencontrent des personnes en situation précaire ou réalisent des actions concrètes d'entraide. L'objectif est de sensibiliser les jeunes à l'importance de la solidarité et de l'engagement social.

Le rallye citoyen sur la démocratie : les participants explorent les institutions démocratiques, les mécanismes électo-



raux, les droits et devoirs des citoyens. Ils peuvent visiter une mairie, un tribunal, un parlement ou rencontrer des élus locaux. Ils participent à des simulations d'élections, de débats ou d'assemblées citoyennes pour comprendre le fonctionnement de la démocratie.

Le rallye citoyen historique : les participants partent à la découverte du patrimoine historique de leur région en visitant des sites commémoratifs, des musées ou des lieux chargés d'histoire. Ils se familiarisent avec les grands événements qui ont marqué le pays, tels que la Révolution française, les guerres mondiales, les mouvements sociaux, etc. Ils sont amenés à comprendre les enjeux historiques et les valeurs républicaines qui en découlent.

Dans notre Département, les rallyes citoyens sont maintenant bien connus de nos collégiens :

en 2023, une cinquième édition du dispositif a été proposée aux collèges du Tarn-et-Garonne, cinquième édition qui s'est déroulée le mardi 18 avril 2023 au centre d'instruction élémentaire de conduite (CIEC) à Castelsarrasin.

La manifestation, organisée par la défense pour le trinôme académique, s'est inscrite dans le cadre d'un protocole d'accord qui a associé ce ministère avec



celui de l'éducation nationale, du ministère de l'agriculture et de l'alimentation et l'institut des hautes études de la défense nationale (IHEDN).

Le thème « **Au service de la France** » a offert un parcours jalonné d'épreuves intellectuelles et physiques montées par les partenaires institutionnels ou associatifs, en visant des objectifs parfaitement identifiés :



-Développer l'esprit civique
-Encourager le travail de mémoire

-Susciter la rencontre des partenaires institutionnels et des corps constitués en uniforme
-Concourir au renforcement du lien entre l'Armée et la Nation

-Favoriser le renforcement de l'esprit d'équipe entre équipiers
-Aborder différents sujets évoquant la citoyenneté, l'engagement et le travail de mémoire.

Ce thème a mis à l'honneur les

différents services engagés pour la protection des populations, qu'elles soient policières ou de secours : « *Un thème qui mêle histoire, mémoire et géopolitique, un sujet qui n'appartient pas au passé et mais bien au présent* », a précisé Pierre Roques, Directeur académique des services de l'Éducation Nationale qui a profité de son discours pour saluer "ce temps fort dans l'apprentissage des valeurs de la République".

Au total, 250 élèves, principalement de troisième, venant de quatorze collèges du département ont participé à cette édition, soit le double de l'année passée.



À travers un parcours à la carte, la trentaine d'équipes assemblées a pu participer à des ateliers auprès des pompiers, des différents services de police et de gendarmerie, des régiments locaux de l'armée de Terre, mais aussi de l'Office français de la biodiversité, de la centrale de Golfech ou du Musée de la Résistance. Une diversité qui comprenait aussi le service des douanes : trois douaniers étaient présents pour "montrer une partie du métier, comme les scanners de valise qu'on utilise dans les aéroports ou l'utilisation des chiens cynophiles, mais de manière ludique", a expliqué Guilhem, en charge du module. Les collégiens ont aussi pu découvrir la Croix-Rouge, et des gestes qui pourraient leur servir toute leur vie.

Notre section locale a pris sa part dans cette journée en mobilisant très activement les jeunes collégiens aux valeurs de la République et aux institutions



qui contribuent à leur rayonnement, comme l'Ordre de la Légion d'honneur.

Bilan donc extrêmement positif, notamment pour mieux faire comprendre aux jeunes le concept d'engagement notion philosophique qui soulève de nombreuses interrogations sur le sens de notre existence et sur notre rapport au monde qui nous entoure, et parallèlement, posture active et consciente, où l'individu s'implique de manière volontaire et délibérée dans des causes, des valeurs ou des actions qui lui semblent importantes.

La richesse de cette valeur sociale a pu clairement être perçue lors des discussions informelles entamées avec les collégiens

Les prises de conscience, qui pourront être prolongées ultérieurement, ont porté sur les points suivants :

1-Au cœur de l'engagement se trouve la responsabilité individuelle et collective. Il ne s'agit pas simplement de se préoccuper de soi, mais d'agir en fonction de ce qui est juste et nécessaire pour contribuer au bien-être de la société. Cela implique souvent de faire des choix difficiles, de renoncer à certains intérêts personnels au profit d'une cause plus vaste.

2-L'engagement peut prendre différentes formes, qu'elles soient politiques, sociales, écologiques ou culturelles. Il peut se manifester à travers des actions concrètes telles que le militantisme, le bénévolat ou encore l'activisme. Mais il peut

également revêtir une dimension plus personnelle, dans la façon dont est vécu le quotidien en accord avec nos valeurs et nos convictions.

3-L'engagement invite à réfléchir sur la nature de nos actions et de nos choix. Il nous pousse à questionner nos motivations, à prendre du recul sur nos préjugés et à développer notre sens critique. Il nous invite à être conscients des conséquences de nos actes et à assumer la responsabilité qui en découle.

4-L'engagement n'est pas sans risques. Il peut susciter

des oppositions, des incompréhensions voire des conflits. Il demande souvent des efforts et des sacrifices, mais il est porteur d'une satisfaction profonde et d'un sentiment d'utilité. Il nous permet de nous réaliser en tant qu'individus en agissant en accord avec nos principes et en contribuant à la construction d'un monde meilleur.

Tout n'a pu être développé ; mais les objectifs ont été atteints et notre section s'est trouvée confortée dans ses choix : elle repartira, l'an prochain, avec la même détermination dans l'exécution d'un nouveau projet collectif.



Edouard Rollin, chanoine et colonel.

par Benoit Rollin



Rien ne prédestinait Edouard Rollin à la carrière militaire qui fut la sienne : sa famille bourguignonne implantée depuis des générations entre Appoigny, Cheny et Mont Saint-Sulpice, juste à côté d'Auxerre, était composée de vignerons. Son arrière grand père Charles Rollin était maire d'Appoigny à la fin du dix-huitième siècle.

La tradition les disait issus du glorieux Nicolas Rollin, puissant Chancelier de Bourgogne du quinzième siècle, mais sans qu'aucune preuve tangible vienne corroborer ces dires.

Le père d'Edouard n'émigra pas bien loin et fixa son étude de notaire à cinquante kilomètres au nord, à Sens. C'est là que naquit Edouard le 12 mai 1862.

En 1870, alors que la ville était occupée par l'armée allemande après la défaite de Sedan, la grand-mère d'Edouard s'était vue obligée de loger un officier occupant. Un jour qu'il jouait avec un fusil en bois, Edouard mit l'officier en joue !

Celui-ci le prit très mal, l'attrapa et lui dit sur un ton vraiment très sérieux : « Kaput ! »

Peut-être pourrait-on lire ici les prémises d'une vocation militaire, et d'une revanche à prendre sur l'occupant...

Il fut toujours un élève brillant, doué en toute chose et raflant au Lycée de Sens tous les premiers prix d'Excellence. En 1879, à 17 ans, l'année même où il perdait son père, il obtenait la mention honorable avec les félicitations du jury pour son admission au grade de bachelier es-lettres.

Il termine ses études secondaires au Lycée Stanislas à Paris et après avoir hésité quelque temps à faire les Beaux-Arts, parce qu'il était très doué en dessin, décide alors de passer le concours d'entrée à Polytechnique auquel il est reçu du premier coup 12ème sur 250 élèves à la Promotion de 1882 Edouard gardera de son passage à « Pipo » de grandes amitiés : le Colonel Binet, le Colonel de Thomasson, le Colonel Grandin de l'Eprevier, le Général Mariaux

Il fit son école d'application dans l'artillerie et se retrouve donc à Fontainebleau, d'où il sortira en 1886 avec des appréciations brillantes. Voilà ce qui est retranscrit dans son dossier militaire (1), signé Coste : Général Commandant l'école :

« Constitution et santé très bonnes, physique bien, conduite très bonne, travail très satisfaisant, intelligent, bien élevé, sé-

rieux, très bonne tenue, très militaire, bon cavalier. »

A l'automne 1886, Edouard a 24 ans et arrive au 32ème Régiment d'artillerie d'Orléans, glanant chaque semestre des louanges de ses supérieurs. A sa sortie du régiment en janvier 1889, le Colonel commandant le 32ème RA. dit de lui :

« M. Rollin est un officier absolument sûr, dont on peut attendre les meilleurs services dans toutes les situations ».

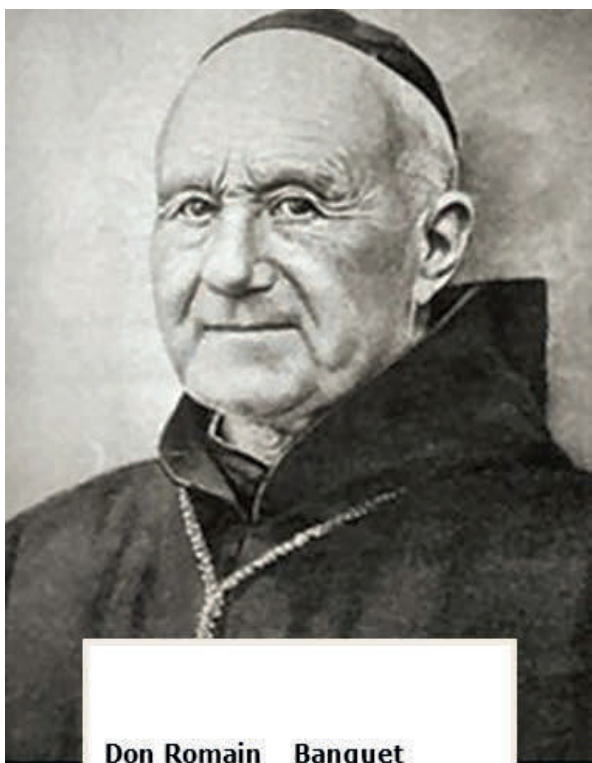
Il sera affecté ensuite à Belfort, au 9ème bataillon de forteresse et sera très vite nommé directeur du peloton des élèves sous-officiers. Ses supérieurs parlent de son zèle, de sa distinction, de son entrain, de son dévouement, mais il est permis de souligner un trait particulier, diagnostiqué tôt, car il ne le perdra jamais et sera si l'on peut dire sa signature dans tout ce qu'il accomplira. Rollin, le commandant du 9ème bataillon le décrit ainsi : « ce sera un lieutenant modèle quand il aura perdu, par l'expérience, le léger excès de se sentir à l'aise dans



le poste qu'il occupe. L'inspection générale de 1890 ne s'y trompe pas : « Caractère : ferme et droit : très sympathique »

Son chef de corps ajoute :

« officier très complet, bien élevé, ayant une instruction générale étendue et une instruction militaire très complète. Dessine artistement, monte bien à cheval. Caractère ouvert et très sympathique. Se consacre entièrement et avec beaucoup d'entrain à ses devoirs militaires. Montre dans l'expression du commandement une bienveillance, une fermeté, et une entente du service qui lui donnent une très grande autorité sur ses subordonnés. A été chargé l'année dernière des classes des élèves sous-officiers ...



Don Romain Banquet

Lieutenant modèle dont les qualités de premier ordre appellent un avancement rapide. »

C'est à cette époque que le jeune lieutenant est frappé par deux deuils cruels. Coup sur coup, il perd son frère cadet Francis, brillant médecin interne des hôpitaux de Paris à l'âge de 26 ans, puis l'année suivante, en 1891 sa sœur Gabrielle, peu avant ses vingt-trois ans, pour laquelle il avait une immense affection.

Ce jeune homme de 27 ans se retrouve sans père sans frère et sœur, seul soutien de sa mère restée à Sens. Il montre pourtant un courage et un abandon en la Providence qui reste stupéfiant. Toutefois,

l'année 1891 se continua sous les meilleures auspices grâce à l'entremise du Révérendissime Don Romain Banquet, fondateur et premier abbé de l'Abbaye bien connue d'En-Calcat près de Dourgne dans le Tarn, et de la Révérendissime Mère Marie Cronier, Fondatrice et première abbesse de la non moins connue abbaye Sainte Scolastique de Dourgne, et amie de longue date de la famille Rollin à Sens.

Les deux religieux organisèrent avec l'appui des deux familles respectives une entrevue entre Edouard et mademoiselle

Henriette Delbreil, d'une très vieille famille montalbanaise (2), descendante des comtes de Toulouse. Laissons Henri le fils d'Edouard commenter fidèlement la scène :

« Mon père, qui avait été extrêmement séduit par l'ambiance monacale en arrivant à En-Calcat, fut vite retourné cependant, dès les premiers instants de l'entrevue qu'il eut avec sa fiancée Celle-ci, en effet avait le don de plaire. Elle était très aimée de tous dans sa famille et dans ses relations. Très intelligente, très cultivée, elle avait fait des études brillantes et avait facilement

obtenu son brevet et même, ce qui était plus rare à cette époque son brevet supérieur. Elle était très douce de caractère et très bonne, ne disant jamais de mal de son prochain. Ses charmes physiques n'avaient rien à envier à ses qualités intellectuelles. Ainsi la décision de mon père fut-elle très vite prise et il avoua au Père Abbé que ce ne serait pas l'habit monacal qu'il revêtirait !

Dès après le déjeuner, en effet, il fit sa demande officielle à son futur beau-père qui l'accueillit très favorablement. »

C'est un autre trait de caractère d'Edouard : discernement efficace, décision rapide : militaire jusqu'au bout des ongles ... C'est ce qu'avaient noté ses

supérieurs : il a la décision prompt et juste !

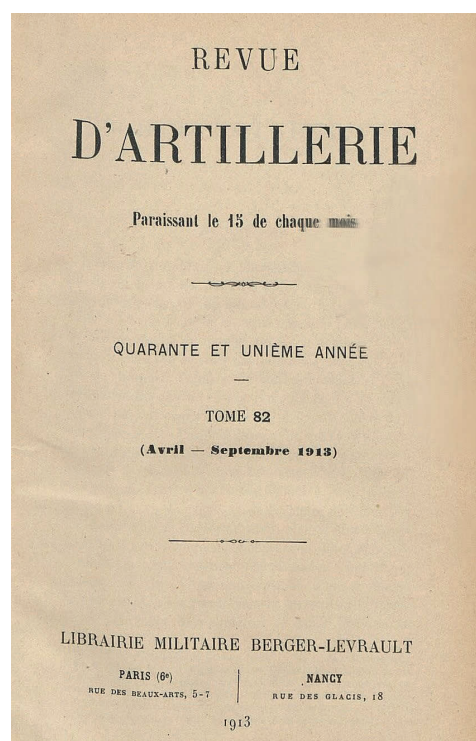
Comme à l'accoutumée, une enquête de moralité... et de finances, fut diligentée. L'armée disait-on, ne payait pas bien ses officiers mais souhaitait qu'ils pussent tenir un rang honorable dans la société et donc que la dot de la future épouse soit confortable..., ce qui était le cas (3).

Le mariage fut célébré en l'Eglise Saint Jacques le 2 février 1892 et la bénédiction nuptiale donnée par Monseigneur Fiard Evêque de Montauban.

Le jeune couple se retrouve à Belfort, et accueille dix mois plus tard son premier enfant : une fille Gabrielle. La cadence ne faiblira pas puisque en quinze ans, dix enfants viendront enrichir cette famille que l'on qualifiait partout où ils passaient de « modèle de famille chrétienne »

Celui qui venait d'être nommé capitaine arriva à Vincennes au début de l'année 1893. A peine arrivé, son supérieur le Colonel Directeur Borgnis-Desbordes dit de lui :

« Traduisant facilement l'anglais, l'allemand, connaissant suffisamment le russe, M. Rollin, adjoint depuis trois mois seulement à la « **Revue d'Artillerie** », est dès maintenant en état de seconder utilement son chef de service. »



On retrouve facilement les articles du Capitaine Rollin (5) et notamment un compte-rendu sur le Combat de Yalu, qui fut très remarqué de sa hiérarchie.

Avec toujours des appréciations fort élogieuses, il passe le Concours d'entrée de l'Ecole de Guerre en 1897, mais il échoue de quelques places.

Riche de ses quatre premiers enfants le jeune ménage Rollin arrive au Mans, où Edouard a été nommé au 26ème RA. Edouard devait y rester quatorze ans !

Les officiers supérieurs qui sont toujours des experts dans le jugement des hommes et leurs capacités d'évolution ne s'y trompent pas ! Il pourrait paraître laborieux de citer les notations de ses supérieurs mais ils nous renseignent de manière sûre sur les grandes aptitudes d'Edouard : ainsi en 1902 le Colonel Liénard le note :

« A confirmé aux écoles à feu les excellentes notes obtenues aux cours de tir.

Trouve toujours une des meilleures, sinon la meilleure solution

du problème de tir posé, et comme en véritable éducateur il a habitué tout son personnel à parler la même langue que lui, il peut mettre rapidement et facilement en œuvre cette solution. S'est montré pendant les manœuvres de la 7ème division, tel qu'on devait s'y attendre, c'est à dire : excellent, montrant une grande initiative, beaucoup d'allant, sachant entraîner son personnel et ayant ramené sa batterie, hommes et chevaux dans un état excellent. Officier hors ligne, à pousser, et méritant d'arriver rapidement. A inscrire sur le tableau d'avancement. »

En 1905, il reçoit la décoration de Chevalier de la Légion

d'honneur, qui lui est remise sur la grand-place, devant la Cathédrale du Mans.

Les enfants qui continuaient de croître en nombre et en sagesse, parlent chacun dans leurs Souvenirs de Vie du bonheur familial qui régnait Rue Sainte Croix.

Edouard et Henriette voulant ancrer leurs racines, achètent le Château de Capou à cinq kilomètres de Montauban, où ils projettent de faire d'énormes travaux pour se retrouver avec leur nombreuse progéniture.

C'est une décision bien importante, Edouard seul héritier Rollin restant, aurait pu logiquement continuer sur les traces de ses aïeux bourgeois

« Les desseins de Dieu sont insondables. mais nous ne pouvons douter de sa miséricorde et de sa bonté! Ce qu'il veut, c'est nous amener à Lui, et s'il a pris, la première, ma femme chérie qui semblait si indispensable à nous tous c'est que sa couronne était prête, c'est qu'il voulait tout de suite placer mon Henriette dans son paradis et se servir d'elle pour nous attirer tous. »

Comme bon nombre de ses condisciples Edouard eut à souffrir de l'ostracisme développé lors de l'affaire des fiches. C'est son camarade le capitaine Nollet (Polytechnicien, artilleur, futur Général de Division et Mi-



gnons, mais tellement bien accueilli par sa belle famille et ses nombreux parents quercynois, il fonde ce que l'on aura coutume d'appeler les « Rollin de Montauban », soit dix enfants, trente-quatre petits-enfants et d'innombrables descendants actuels ...

Hélas tous ces beaux projets furent anéantis par le décès brutal d'Henriette le deux juillet 1907 emportée par une embolie, alors qu'elle venait de mettre au monde quelques jours avant, Marie-Josèphe son dixième enfant !

Aussitôt Edouard écrit à Marie, la sœur d'Henriette, religieuse au Japon :

nistre de la Guerre) qui lui écrit l'anecdote suivante, alors qu'il était dans le cabinet du Général André :

« Mon cher ami, le matin même du jour où les listes allaient partir à l'imprimerie nationale pour être inscrites au journal officiel, le Général André est entré dans mon bureau, et prenant ces listes, il les relut, s'assit à ma table, et de sa propre main raya dix noms dont le tien qui était tout à fait en tête! »

Le Capitaine Nollet, continuant sa lettre explique que la fiche de votre grand-père comportait ces mots :

«Officier clérical, met ses enfants chez les Jésuites, affecte d'aller à la messe en uniforme ! »

Il fut enfin nommé chef d'escadron en 1910 mais il n'est pas interdit de considérer qu'Edouard, veuf de 48 ans était désabusé d'une vie militaire qui n'avait pas cru bon de reconnaître ses mérites. L'amertume se mêlait au désir de s'occuper activement de ses enfants.

C'est ainsi qu'en 1912, ayant fini les travaux d'agrandissement et d'embellissement du château de Capou, il prit sa retraite militaire.

C'est la déclaration de guerre en août 1914, qui fut le véritable déclic de sa maturité militaire. Alors qu'il était mobilisé en tant que réserviste pour rejoindre le 23ème RA. à Toulouse, il devait prendre par la suite le commandement du Parc d'Artillerie de la 67ème Division de Réserve.

Le rôle qui lui était assigné ne convenait guère à son tempérament et il sauta sur la première occasion qui se présenta pour suivre ses aspirations généreuses. Il jugeait en effet, qu'ancien officier d'active, (il n'y avait que deux ans qu'il avait quitté l'armée) se sentant encore très vert, il pouvait rendre des services plus importants que ceux de commandant de parc !

Il se trouvait que le commandant du 2ème groupe de l'Artillerie Divisionnaire de la 67ème D.I (formation de réserve du 17ème corps) qui devait être un chef d'escadron d'active, venant à être malade et ne pouvant partir avec son unité, Edouard, malgré les difficultés qu'on lui souleva, demanda et obtint le commandement de ce groupe. Cela le faisait partir pour le front quelques jours après. Ce beau geste fut fort apprécié de tous ceux qui furent au courant de cette démarche, car de par le nombre de ses enfants, il aurait pu rester à l'arrière sans manquer à son devoir.

Dès l'automne 1914, Edouard note sur le carnet qui ne le quitte jamais :

« Le temps de guerre est particulièrement propice à l'oubli de toute préoccupation, et par conséquent au retour sur soi-même. La situation du soldat en campagne est analogue à celle du voyageur embarqué pour une traversée de longue durée : bon gré mal gré, il abandonne ses occupations or-

instant prêt à paraître devant Dieu !

Envisagée à ce point de vue la guerre est donc un temps idéal : toujours prêt au sacrifice de soi, au renoncement total, mais délivré d'une bonne part de ses préoccupations habituelles, le soldat a plus que jamais le loisir de penser à soi, de travailler à son perfectionnement moral ! »

C'est à ce moment que le



dinaires, il fait trêve à ses soucis domestiques.

En guerre plus encore qu'en voyage, il doit laisser de côté ses projets, ses rêves d'avenir.....c'est la vie au jour le jour, c'est (ou ce doit être) l'abandon complet à la Providence - avec l'unique souci de s'acquitter le mieux possible de la tâche quotidienne ... et l'idée bien nette de se tenir à chaque

Commandant Rollin reçut ses deux premières citations, lors des combats de Saint-Mihiel, de part et d'autre de la Meuse.

En 1916, il est nommé Lieutenant Colonel et sa troisième citation lui vaut de recevoir en mars la croix d'officier de la Légion d'Honneur, mais le 9 septembre alors que lui-même et deux de ses trois enfants mobilisés sont présents à Verdun, il apprend la mort de son fils François, lieutenant au 220ème d'infanterie, tué avant Fleury. Il sera là pour le déposer en terre au cimetière militaire de Belleray.

Il reçoit une quatrième citation en août 1917 et une cinquième au mois d'octobre et fut promu colonel en avril 1918.

Voilà ce que l'on peut lire dans le livre paru sur l'histoire du 218ème Régiment d'Artillerie : » (en mai 1918)

« ...le Colonel Rollin nous quitte, Il est unanimement regretté :

C'était le père du Régiment qu'il avait formé à son image et dont il avait fait un





corps d'élite remarquable par l'allant de ses officiers, par la crânerie et la gaieté de ses canonniers sous le feu. »

Il est démobilisé la veille de l'armistice, le 10 novembre 1918, voulant retrouver au plus vite sa famille. Les lettres qu'il écrit soulignent qu'il avait vécu durement la séparation d'avec ses enfants.

Mais voilà que la période exceptionnelle de la guerre qui peut révéler des hommes d'exception, autant que des lâches et des traîtres avait fait murir et germer une autre vocation chez Edouard. Son tempérament ne s'arrangeait pas de demi-mesures : lui qui avait été totalement soldat et vouait sa vie à sa Patrie voulait maintenant devenir prêtre et donner entièrement sa vie au Seigneur.

Entré au séminaire un an après l'armistice il fut ordonné prêtre des mains de Monseigneur Marty, évêque de Montauban le 29 juin 1921. Il avait 59 ans !

C'est Edouard ensuite qui baptisa 19 de ses trente quatre petits-enfants, et maria trois de ses fils.

Il reçut le 4 décembre 1923, le brevet de Commandeur de la Légion d'honneur. La remise de cette distinction eut lieu en présence des troupes de la garnison commandées par le général Ferradini et ce fut le général

Lestoquoi, héros de Mondement, page célèbre de la bataille de La Marne, qui noua la cravate autour de son cou.

En 1928, Monseigneur Marty l'éleva au canonat, et partout à Montauban, et ailleurs, on ne le désigna plus que sous le vocable « Chanoine-Colonel » !

Celui-ci s'occupait plus particulièrement du secteur des « oeuvres diocésaines », c'est à dire de l'éducation de la jeunesse par les patronages par exemple car il avait conservé un contact très facile avec les jeunes. Une de ses grandes joies du sacerdoce était la direction des âmes.

Il fut heureux de voir en 1924, un de ses fils Maurice devenir prêtre aussi et quelques années plus tard une de ses filles devenir religieuse chez les Petites Sœurs de l'Assomption.

Les dernières années de sa vie furent marquées par une fatigue profonde, tribut payé par une vie entièrement donnée, où il avait mis son ardeur sans ménager sa peine dans chacune de ses actions les plus humbles soient elles, non pas un moine soldat, non pas un homme qui se cherche et qui hésite constamment entre le sabre et le goupillon, mais un homme, un chrétien qui ne transige jamais avec ses convictions et sa foi : un serviteur de Dieu sous l'uniforme du soldat.

Le 22 décembre 1934, une foule immense se presse à la cathédrale de Montauban pour lui rendre un ultime adieu. L'article du journal dit que toutes les classes de la société, toutes les confessions religieuses, toutes les opinions politiques se retrouvent autour de son cercueil parce que le « Chanoine-Colonel » était unanimement estimé aimé et vénéré

« Servir », telle semble avoir été sa devise dira Monseigneur Roques dans son oraison funèbre...

NOTES

1 Le dossier militaire complet d'Edouard était réputé perdu au Château de Vincennes, mais les recherches patientes de notre ami Arnaud Bezard-Falgas ont permis de le retrouver

2 Henri Delbreil, ancien zouave pontifical, tertiaire de Saint François, avait été Maire et Sénateur de Montauban.

3 Tout ceci se retrouve intégralement dans le dossier militaire complet.

4 La Revue d'artillerie est une publication militaire française, qui a paru entre 1872 et 1939, c'est-à-dire entre la fin du conflit de 1870 et le début de la Seconde Guerre.

5 Sur Gallica





Nos questions au Colonel Fabrice DUDA Commandant de la base de défense de MONTAUBAN

Mon Colonel, vous avez pris le commandement de la Base de Défense de Montauban depuis maintenant un peu plus de deux ans. Vous êtes très présent sur le terrain de vos responsabilités et on vous connaît bien dans le département. Pourriez-vous néanmoins vous présenter en quelques mots et rappeler votre parcours militaire ?

Saint-Cyrien, j'ai débuté ma carrière au 35^e Régiment d'artillerie parachutiste à Tarbes, où j'ai tenu toutes les fonctions d'un jeune officier jusqu'à celles de commandant de batterie. J'ai ensuite rejoint une affectation parisienne pour préparer le concours de l'École de guerre, puis de suivre une scolarité à l'Institut national des langues et civilisations orientales. Je me suis ainsi spécialisé sur la région des Balkans où j'ai au total passé près d'une quinzaine d'années, tant en opération que dans le réseau diplomatique de défense. J'ai ainsi séjourné dans l'ensemble des pays de l'ancienne Yougoslavie (Bosnie-Herzégovine, Croatie, Kosovo, Macédoine du Nord, Monténégro, Serbie) à l'exception de la Slovaquie. J'ai achevé ce parcours, avant de rejoindre Montauban, par deux années en Albanie.

Entretemps, j'ai tenu des postes à dominante renseignement en province ou en administration centrale, et assuré d'abord à l'EMA puis au sein de Direction Générale des Relations Internationales et de la Stratégie la gestion de l'en-

semble de notre réseau diplomatique de défense, soit une centaine de représentations françaises à l'étranger, en bilatéral ou multinational.

Quelles sont les fonctions d'une base de défense dans notre organisation militaire ?

Les Bases de Défense ont été créées il y a une douzaine d'années dans l'objectif de rationaliser les fonctions de soutien. Elles sont au nombre de 55, réparties sur le territoire métropolitain et, pour dix d'entre elles, en outre-mer et à l'étranger. La meilleure définition en est une aire géographique – de taille variable – au sein de laquelle les soutiens sont délivrés aux formations du Ministère des Armées de façon mutualisée. Il s'agit principalement des quatre domaines suivants :

- le maintien en condition de l'infrastructure, localement assuré par une Unité du Service d'infrastructure de la défense (USID) ;
- le soutien santé au travers d'antennes médicales installées au plus proche des unités ;
- les systèmes d'information et de communication, pour lesquels je dispose d'un détachement dédié à Montauban ;
- enfin, l'administration générale et les soutiens communs, en l'occurrence, sujet vaste, qui va du transport, jusqu'à l'hébergement, en passant par l'alimentation, les droits financiers individuels, l'équipement du combattant,...

Ces fonctions sont gérées par le Groupement de Soutien de la Base de Défense, dirigé par un officier supérieur du Service du

Commissariat des Armées.

Je dispose d'un petit état-major qui me permet avant tout de veiller à la bonne coordination de l'ensemble de ces soutiens et, en cas d'insuffisance de moyens, de prioriser.

En dehors de cette fonction directement liée au soutien, la BdD représente également le niveau local de mise en œuvre des politiques ministérielles, lesquelles se déclinent dans des domaines très variés : accueil des familles dans leur nouvelle garnison, amélioration des conditions de vie en emprise militaire, logement, sobriété énergétique, développement durable, mobilité douce, etc...

Enfin, en qualité de commandant de la Base de Défense, je préside diverses instances thématiques, y compris dans l'animation du dialogue social.

Dans cette organisation territoriale très détaillée, la base de Montauban présente-elle des particularités spécifiques dont vous pouvez nous parler ?

La BdD de Montauban se distingue en premier lieu par sa quasi « mono-coloration » : en effet, la très grande majorité des formations militaires appartiennent à l'Armée de Terre et partagent ainsi une culture commune, d'autant que plusieurs font parties des troupes aéroportées. En outre, la BdD comprend deux régiments du génie, dont les moyens sont différenciés, puisqu'ils ne travaillent pas au même niveau. Ils verront leur effectif s'accroître dans le cadre de la Loi de programmation militaire

2024 – 2030, renforçant ainsi l’empreinte militaire, déjà très forte, dans le département. Par ailleurs, certaines unités ont un caractère stratégique, par l’unicité de leurs moyens ou la particularité de leurs missions. C’est en particulier le cas du 31^e RG (production d’eau et d’énergie), mais également du 9^{ème} RSAM (maintenance des hélicoptères) ou du détachement du 3^{ème} RMAI (maintenance des matériels de parachutage et largage).

La deuxième caractéristique de la BdD de Montauban est sa configuration, puisqu’elle s’inscrit peu ou prou dans les limites géographiques du département de Tarn-et-Garonne, couvrant les garnisons de Montauban, Castelsarrasin et Caylus, avec une légère incursion dans le Lot, plus précisément à Cahors, où n’est stationnée qu’une douzaine de personnels. Cette cohérence avec le découpage administratif est indéniablement un atout.

Enfin, dernière caractéristique importante : sa taille humaine. On s’y déplace facilement d’une garnison à l’autre et le volume de personnel soutenu (en moyenne, 4 500 dont 3 500 permanents) me paraît très adapté, ce qui permet de mieux appréhender les problèmes liés au soutien et d’instaurer un dialogue de proximité pour les résoudre.

Plus généralement, quels sont les principaux défis auxquels vous êtes confronté en tant que colonel responsable ?

Je ne vous étonnerai probablement pas en citant comme principal défi celui de la gestion de l’écart constaté entre les besoins exprimés et la capacité à en assurer l’entière satisfaction.

C’est bien dans ce registre que se situe l’essence du travail fourni par mon état-major, qui doit veiller à une expression du besoin raisonnée, dans un esprit de sobriété car les ressources sont comptées, en accordant la priorité au cœur de métier de nos formations qui est la préparation à l’engagement opérationnel.

Dans ce contexte, il est indispensable d’échanger, d’expli-

quer, et de trouver des points d’équilibre, d’où l’intérêt d’avoir une BdD à taille humaine, qui facilite ces contacts indispensables permettant de désamorcer toute frustration en partageant au mieux l’information.

Quelles sont les initiatives que vous avez prises pour renforcer les liens entre la base de défense et les collectivités ?



Avec les collectivités, les relations se développent essentiellement au niveau des régions, qui s’appuient sur leur

vices et les petits commerces de proximité (évalué à 1850), des quelques 150 entreprises et fournisseurs directs du ministère des armées, des investissements dans nos infrastructures, etc. Le seul montant de la masse salariale s’élève à 120 M€ annuel.

En complément de ces chiffres, qui visent à illustrer le poids relatif des armées au sein des collectivités, beaucoup de choses se font de manière informelle, toujours dans le sens du bénéfice mutuel.

Au niveau de la BdD, un travail est en cours pour élaborer une convention entre les Armées et le Grand Montauban Communauté d’Agglomération. Nous espérons pouvoir disposer d’un document final d’ici la fin de l’année. Les principaux thèmes auxquels nous réfléchissons traitent de l’accueil des familles, de la jeunesse, du travail de mémoire, et du développement durable.

Pouvez-vous nous donner un exemple concret d’une situation où votre base de défense a dû faire face à une crise ou une urgence ?

Pour être précis, et je m’en félicite, la BdD n’a pas eu à faire depuis mon début de mandat à une réelle situation de crise.



implantation territoriale et leur parfaite insertion, dont celle des familles, dans le tissu local. Plus généralement, je me félicite des relations, toujours constructives, nouées avec les élus comme avec les services de l’État.

Mécaniquement, les interactions sont fortes et nombreuses, car les Armées sont génératrices d’activités dans le département, au travers des emplois induits dans les ser-

Bien que je ne l’ai pas vécu, je peux témoigner que l’épisode de la pandémie nous a obligés à adapter nos modes de fonctionnement, le soutien impliquant dans la plupart des cas une proximité physique, pour assurer la conduite des missions en « mode COVID » : restauration, suivi médical, transport...

Sur un sujet très proche, quelles sont les relations que vous entretenez avec les

autres bases de défense dans le pays et comment collaborez-vous avec elles ?

Les BdD sont, par construction, très autonomes et ont assez peu de relations entre elles, en dehors du partage des bonnes pratiques.

En revanche, l'écosystème qu'elles forment se montre particulièrement utile, grâce au lien direct, sans autre interface, avec le Centre interarmées de coordination du soutien (CICoS), organisme central qui relève de l'état-major des armées. Cette relation privilégiée assure une réactivité maximale, y compris sur des questions qui ne relèvent pas strictement du soutien.

Le Parlement est en période de préparation budgétaire. Pouvez-vous nous donner un aperçu général de l'état actuel des forces armées françaises et de leurs capacités opérationnelles ?

Comme vous le savez, la Loi de Programmation Militaire (LPM) 2024-2030 a été adoptée à une large majorité par le Parlement la veille de la fête nationale, et promulguée le 1^{er} août dernier. Elle prévoit une enveloppe globale de 413,3 milliards d'euros pour les armées, soit une hausse de 40 %

par rapport à la LPM précédente dite « de réparation ». Cet effort substantiel consenti par la Nation, dont chaque ressortissant du ministère des ar-

puissances se durcit, accompagnée d'une désinhibition quant à l'emploi de la force. Le conflit opposant l'Ukraine à la Russie en atteste, indéniablement.



mées a bien conscience, permet de maintenir un part de PIB de 2 %.

La confirmation de ce que nous avons pressenti, en l'occurrence, une dégradation continue de la situation internationale, est – entre autres – à l'origine de ce rebond inédit, sans lequel nous ne saurions mener à bien la modernisation et la transformation continue de nos armées.

Les menaces auxquelles nous devons faire face aujourd'hui avaient déjà été identifiées : la compétition entre les grandes

La LPM doit permettre à notre pays de se préparer à affronter ces menaces, notamment en garantissant la crédibilité, dans la durée, de la dissuasion nucléaire crédible.

C'est ce qui est prévu au travers des programmes de modernisation des composantes aéroportée et océanique.

Parallèlement, il s'agit aussi d'investir pleinement les nouveaux champs de conflictualité, matériels ou immatériels, dans lesquels nos intérêts militaires, politiques, économiques et sociaux, technologiques, énergétiques sont en jeu : espace, fonds marins, cyber, influence. Des moyens accrus sont prévus en conséquence. Enfin, il est nécessaire d'assurer une cohérence entre l'équipement des forces et notre capacité à former, entraîner, stocker, protéger, et disposer de munitions en quantité suffisante.

Enfin, la LPM accorde une place significative aux forces morales de la Nation, en élargissant la politique de défense à l'ensemble de la population.

En découle une série de mesures pour renforcer l'implication de la société civile dans la protection du pays, comme l'objectif, à terme, de compter un réserviste opérationnel pour deux militaires d'active.



Quels sont les principaux défis auxquels les forces armées françaises sont confrontées, à l'exception de sa participation aux opérations en Europe de l'est ?

Sans commenter ce qui se passe au Niger depuis le début du mois d'août compte tenu de l'incertitude qui demeure quant à l'évolution de la situation, nos forces restent encore aujourd'hui fortement engagées au Sahel dans la lutte contre les groupes armés djihadistes.

Par ailleurs, elles restent mobilisées pour la protection du territoire et des populations, en particulier au travers du dispositif SENTINELLE. Il paraît du reste assez probable qu'elles soient fortement sollicitées dans ce même cadre, en complément de l'action principalement menée par les forces de sécurité intérieure, dans la perspective des Jeux Olympiques de Paris en 2024.

Concernant la situation en Ukraine, vous avez, l'an dernier, lors de notre assemblée annuelle, apporté une information très précise de l'état des lieux, une information qui a été confirmée par le déroulement des événements. Comment donc voyez-vous l'avenir ?

Effectivement, le LCL Masse et moi avons livré un premier bilan après une année de guerre. Je n'aurais pas la prétention de mener un exercice de prospective, d'autant que je ne suis pas spécialiste de cette zone géographique.

Comme nous l'avions envisagé, le conflit s'inscrit inexorablement dans la durée, au point qu'on peut le comparer à une véritable guerre d'usure. En effet, chacune des parties dispose de ressources significatives. Ukraine et Russie paraissent en mesure de tenir, avec des hauts et des bas, c'est-à-dire en encaissant ponctuellement le choc d'une offensive adverse sur une partie du front, ou en reprenant l'initiative sur une autre partie. La récente offensive ukrainienne tend à le confirmer : en l'absence de victoire significative, elle aura eu pour résultat d'user un peu plus chacune des parties ; pour ce qui concerne

l'Ukraine, cela comprend le soutien massif, en particulier en matière de formation et d'équipement, des partenaires dont nous faisons partie.

Au vu de ce que les forces opposées ont subi au cours des 18 mois écoulés depuis le début de l'agression russe, on peut considérer que les armées qui s'affrontent aujourd'hui sont assez différentes de celles qui se faisaient face en mars 2022 : elles ont connu de lourdes pertes, compensées par des recrutements de soldats qu'il faut former ; elles sont d'une certaine façon plus aguerries, cet effet étant contrebalancé par la régénération que je viens de mentionner. Elles ont développé de nouvelles tactiques, et continuent



de s'adapter en permanence. Les buts de guerre eux-mêmes, on peut l'imaginer, évoluent sans qu'on puisse totalement les appréhender.

Chacun des deux belligérants s'appuie sur ses propres atouts stratégiques. Ainsi, la Russie dispose de la profondeur géographique et a une démographie qui, bien que présentant des fragilités, est globalement en meilleure santé que celle de l'Ukraine. Elle peut compter sur des stocks importants d'armes et de munitions, tout en devant accroître sa production apte à suivre une consommation très importante. La Russie, par sa masse, peut ainsi paraître disposer d'un avantage relatif.

L'Ukraine, pour sa part, a l'avantage de bénéficier d'un large soutien des pays occidentaux, avec des équipements technologiquement plus avancés, même s'ils ne sont pas simples à « digérer » et intégrer par ses forces armées : il leur faut en effet former le personnel, entraîner les équipages, garder une cohérence d'équipement au sein des unités, et relever le défi du soutien logistique d'un parc disparate. La force morale des combattants et, plus généralement, de la population ukrainienne constitue également un atout du point de vue stratégique.

Au bilan, il serait hasardeux de présager aujourd'hui une rupture du rapport de force qui soit à même de modifier le cours de la guerre.

Il ne faut pas s'étonner des résultats en demi-teinte de l'offensive lancée par Kiev au début de juin : cette opération est complexe en raison de l'espace concerné (la longueur globale du front est de 900 kms), ayant par ailleurs été précédée d'une communication stratégique qui a supprimé d'emblée tout effet de surprise, alors que la Russie avait pu préparer, pendant plusieurs mois, des lignes défensives renforcées. L'automne va rapidement revenir, rendant le terrain très peu manœuvrable dans le Donbass ; une usure mutuelle continue est la perspective la plus vraisemblable à court terme.

Les fragilités internes méritent d'être observées, comme l'actualité récente l'a démontré avec la tentative de déstabilisation orchestrée par la société militaire privée (SMP) WAGNER. Bien que celle-ci n'ait pas eu d'effet tactique sur le terrain, elle pose des questions sur le fonctionnement de l'appareil de défense russe.

Lorsqu'une cessation des hostilités interviendra, le plus tôt possible doit-on espérer, il restera de nombreuses questions à régler : la relation avec la Russie ; la reconstruction de l'Ukraine ; la gestion des armements, tous sujets dont, pris sous le feu de l'actualité, on ne mesure pas encore les conséquences qui s'établiront dans le moyen-long terme.

Les associations patriotiques visitent le Lot



Terre sauvage chargée d'histoire, le Quercy offre en effet d'innombrables vestiges de tous les âges et des sites remarquables : Rocamadour, haut lieu de pèlerinage, Cahors, son pont Valentré et sa cathédrale St Etienne, le Gouffre de Padirac, les grottes du Pech-Merle, Saint Cirq Lapopie, village médiéval, cher à André Breton, Les châteaux de Castelnau-Bretenoux et d'Assier, mais également celui de Cénevières, que nous avons visité, avec le grand bénéfice des commentaires aussi précis que captivants de son actuel propriétaire, le marquis de Braquilanges.

Le château de Cénevières



Le château de Cénevières, marquisat de la famille de Braquilanges, perché sur les falaises du village de Cénevières dans le parc naturel des Causses du Quercy et édifié du XIII au XVI-ème siècle, est sans aucun doute le plus beau palais Renaissance du Quercy. Il est situé au coeur de la vallée du Lot entre Cajarc et St Cirq Lapopie.

Il domine de plus de 50 m un vaste méandre du Lot. Sa position stratégique et son architecture singulière, empreinte d'Ita-

lie, en font un lieu incontournable de notre région. Son donjon, sa tour de garde, ses anciennes cuisines, ses oubliettes, sa chapelle, sa galerie, ses fresques, son salon, ses chambres et sa salle d'alchimie méritent le détour. Ce petit bijou, accroché aux falaises, tel une sentinelle en surplomb de la vallée du Lot, vous livre ses secrets lors de la visite guidée, d'autant que régulièrement les propriétaires servent de guides et, nous avons pu le constater, de façon passionnée. Ce château est classé monument historique depuis 1957.



Un joyau éternel

Saint-Cirq-Lapopie a été classé plus beau village de France, mais aussi le village préféré des français.

Perché au-dessus de la rivière Lot, le village médiéval s'ajuste à sa falaise d'une façon spectaculaire « une rose impossible dans la nuit ». Sous la plume d'André Breton, Saint-Cirq-Lapopie reste un bijou éternel sur lequel le temps semble glisser. Tout droit sorti du Moyen - Age, ce village, en partie classé monument historique se découvre à pied comme pour mieux se laisser imprégner par la richesse de son architecture, l'élégance de ses arcades, de ses escaliers, de ses portes fortifiées.

Autrefois témoin d'une vie batelière florissante, réputée pour ses tourneurs sur bois, Saint-Cirq-Lapopie est un site comprenant 13 beaux monuments historiques. Le village a conservé l'intégralité de son patrimoine mais surtout un charme fou. Echoppes, restau-

rants et cafés s'abritent sous le soleil dans l'ombre de ses portes ogivales, tandis que le site frappe par son harmonie d'ensemble, ce qui lui a valu d'être le village préféré des français en 2012.

Village d'artistes aussi, et le plus renommé d'entre eux André Breton, chef de file des surréalistes, envouté par ce village où il s'installa à demeure, a déclaré : « j'ai cessé de me désirer ailleurs », on le comprend aisément



Produits locaux pour le déjeuner

Ce village est une ancienne partie de la commune de Saint-Cirq-Lapopie qui a été détachée pour devenir commune autonome en 1902.

Tour de Faure doit son nom à une famille de chevaliers, la pa-

autres épisodes agités au Moyen Age ou sous l'Ancien Régime. Axe stratégique en termes de commerce fluvial, le Lot était alors jalonné de bourgs aux habitations en partie fortifiées.

C'est le cas de Tour de Faure qui compte 350 habitants. Avec son patrimoine, son caractère authentique et pittoresque, sa tradition marinière, son environnement préservé au cœur du parc naturel régional des Causses du Quercy, la commune est devenue une dernière étape agréable avant de gagner Saint-Cirq-Lapopie où convergent chaque année plus de 500 000 touristes.

C'est à Tour de Faure que se trouve le restaurant l'Oïlo qui nous accueille pour un déjeuner

terroir, avec une cuisine originale et savoureuse, élaborée avec des produits frais et variés. L'Oïlo est une adresse atypique qui sent bon la douceur estivale, dans un cadre offrant une vue incroyable et magnifique sur l'église de Saint-Cirq-Lapopie. Un moment agréable et convivial à partager autour d'une bonne table.



roisse ayant également porté l'appellation « Montagnac » au fil des partages, donations et



La croisière des 7 Merveilles : en bateau sur le Lot



Nouvelle étape de notre escapade : nous allons embarquer sur une gabare d'autrefois pour un moment de détente, d'évasion et de culture à la découverte de la rivière Lot et de ses trésors laissés par l'histoire sur son chemin que l'équipage se fera un plaisir de vous commenter.

Si la vue de Saint-Cirq-Lapopie demeure le clou du spectacle, d'autres curiosités aussi étonnantes les unes que les autres rendent cette croisière 7 Merveilles unique.

Du chemin de halage taillé à même la falaise à l'écluse nouvelle de GANIL activée sous vos yeux en passant par les falaises de calcaire de Bouziès, la chaussée de GANIL, l'ancien port de commerce de Saint-Cirq-Lapopie, ou en-

fin le château des Anglais à Bouziès, c'est l'histoire de la vallée du Lot que vous avez sous les yeux.

Nous vous souhaitons une excellente promenade sur le Lot. Vous en reviendrez charmés...



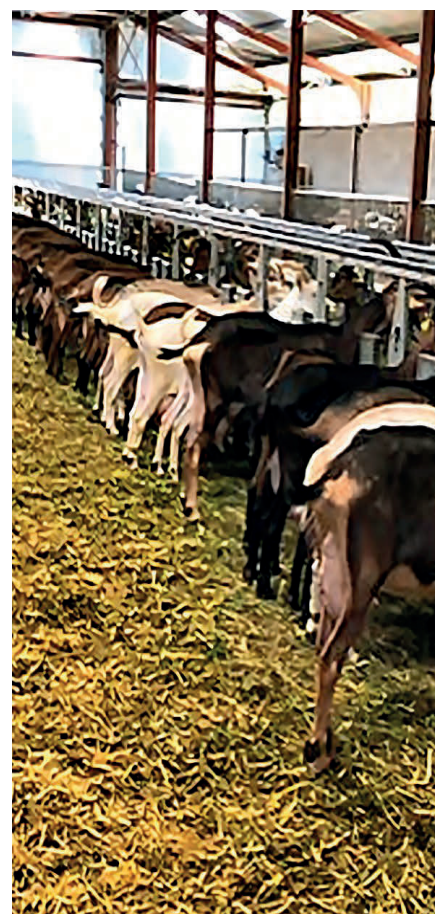
Efforts de nos producteurs pour de produits de qualité

Pays du bien vivre, mais aussi celui du bien manger : ici on distille la prune, on presse la noix, on fabrique le foie gras, on cultive le safran, on produit du melon, on ramasse le cèpe et les escargots, on guette la truffe, on produit l'agneau fermier du Quercy, un mouton très particulier avec de drôles de lunettes autour des yeux, le cabécou de Rocamadour, à déguster avec un bon vieux cahors, et le croustillot, un pain à la saveur d'antan, tous ces produits font la renommée du Quercy. Quant au vin de ca-



hors, déjà chanté par Clément Marot, il n'a plus besoin de prouver ses lettres de noblesse. Le Malbec, cépage roi de l'appellation cahors, appelé également « côst » est le cépage rouge, puissant et fruité de l'AOP de Cahors que nous avons eu l'occasion de déguster (avec modération) au cours de cette sortie qui demeurera pour chaque participant un moment agréable.

Le Président Philippe Bon n'a pas manqué de remercier vivement les organisateurs pour l'efficacité de leur investissement personnel.



Légion d'honneur et normes sociales

La récompense du mérite



Par Natalie Petiteau
Historienne



Pour organiser la Légion d'honneur en un creuset propre à refonder la société française sur des bases solides, il est clairement annoncé que militaires et civils s'y rencontrent.

Certes les militaires sont désignés en premier lieu et les titulaires d'armes d'honneur en forment le noyau initial. L'article premier du titre II de la loi portant établissement de la Légion d'honneur précise en effet que « *sont membres de la légion tous les militaires qui ont reçu des armes d'honneur* ». Mais il est prévu que d'autres militaires rejoignent ces membres de droit. Peuvent en effet « *y être nommés les militaires qui ont rendu des services majeurs à l'État dans la guerre de la liberté* ».

Mais le texte de la loi est tout aussi long pour désigner ceux des civils qui peuvent être appelés à faire partie de l'ordre : peuvent en effet également y être nommés « *les citoyens qui par leur savoir, leurs talents, leurs vertus, ont contribué à établir ou à défendre les principes de la République, ont fait aimer ou respecter la justice ou l'administration publique* ». Sont ainsi définies les normes suivant lesquelles un homme –

mais les femmes ne sont pas *a priori* exclues – est digne de l'estime de tous ses concitoyens. La Légion d'honneur peut donc constituer un creuset où doivent fusionner tous les groupes sociaux de la nouvelle

gion d'honneur doit effectivement réunir « *les militaires, les magistrats, les administrateurs, les artistes, les savants les plus distingués. Revêtus de la même distinction, on verra s'établir entre eux une sorte d'égalité fraternelle ; et cet heureux système d'union établi entre les légionnaires se propagera dans toute la société* ».

Lucien Bonaparte expose ainsi clairement en quoi les membres de la Légion d'honneur constituent une masse de granit dans une société dont Bonaparte estimait qu'elle était en décomposition : plus précisément, et pour recourir à un langage plus contemporain, il révèle que les légionnaires ont pour

mission de créer du lien social. L'ordre propose l'honneur en idéal à la nation tout entière, qui par là même forge sa gloire. Mais pour lutter contre la décomposition sociale dénoncée dès avant Brumaire, la Légion d'honneur est également conçue comme le moyen de stimuler en chaque citoyen le zèle à servir fidèlement l'État.



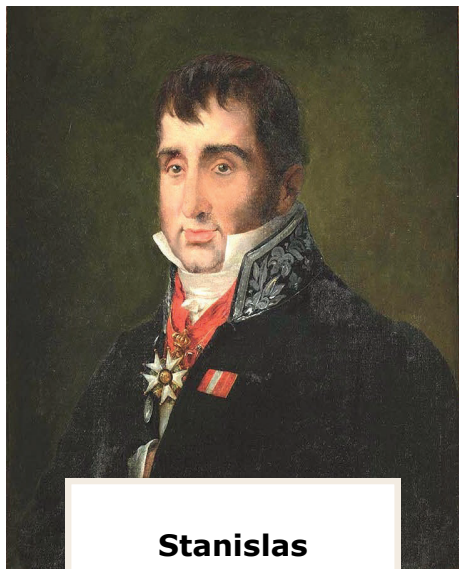
Lucien BONAPARTE

France, de la bourgeoisie commerçante ou industrielle à la bourgeoisie de robe en passant par les hommes distingués par leurs talents intellectuels, politiques ou militaires.

Pour Lucien Bonaparte, la Lé-

On connaît le mot célèbre de Bonaparte selon qui les hochets doivent permettre de mener des Français qui n'auraient, en dépit de la Révolution, « *qu'un sentiment : l'honneur* », sentiment auquel il convient donc de donner l'aliment que constituent les distinctions.

Stanislas Girardin remarque pour sa part que le nouvel ordre



**Stanislas
Girardin**

renforce les principes d'égalité au sein de la société française puisqu'il « *présente dans les mêmes rangs, sous la même bannière, le soldat intrépide et l'honnête magistrat, le jeune guerrier couvert de la gloire militaire, et le sénateur vénérable, environné de toutes les vertus civiles* ». Il s'agit ainsi de prévenir les critiques qui font de la Légion d'honneur le premier pas vers une restauration de certaines formes de privilèges. Transcendant les clivages sociaux traditionnels, faisant fi des classifications profes-

sionnelles qui avaient cours dans la France d'Ancien Régime, l'organisation de la Légion d'honneur établit le mérite au cœur des processus de reconnaissance sociale et de définition des élites. Aucune position sociale préétablie, aucune fonction ne donne le droit d'être distingué par ce qui est alors l'honneur suprême. La norme de la vraie réussite c'est la mise au service de l'État de ses talents. Car les mérites reconnus sont ceux qui servent au bien commun, que ce soit sur le champ de bataille ou dans la gestion quotidienne de la chose publique. En donnant à la Légion d'honneur la devise « *honneur et patrie* », le Consulat entend proposer à ce corps intermédiaire de continuer à œuvrer pour le bien de la nation, sur le plan civil aussi bien que militaire.

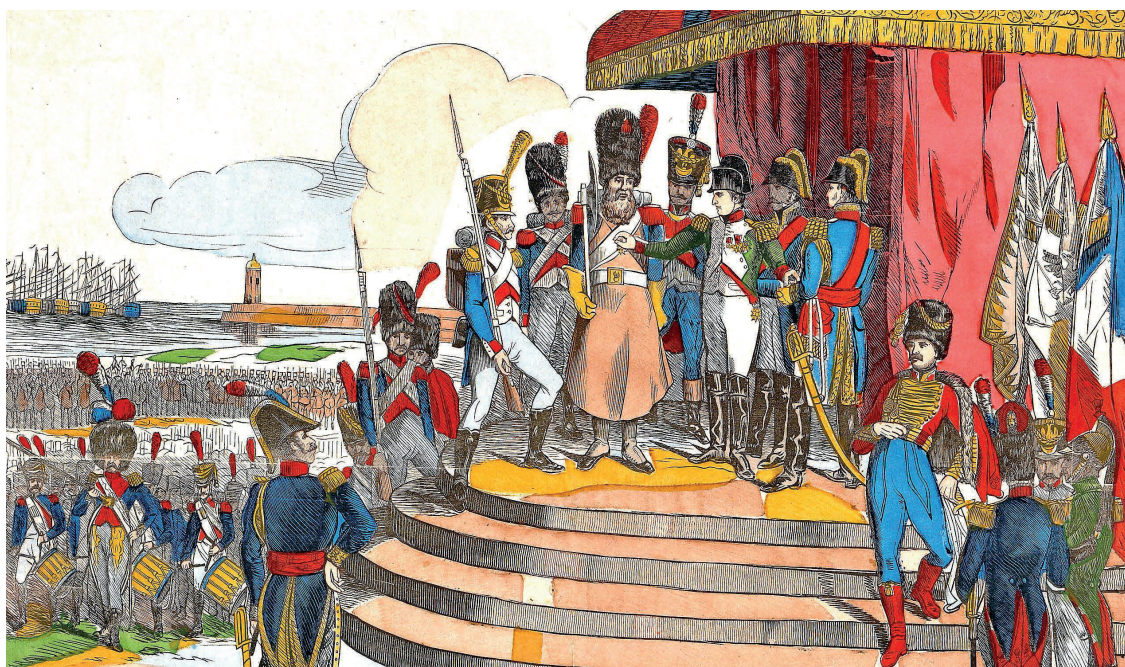
Le législateur veille de plus à ce que tout membre de l'ordre respecte à jamais la communauté au service de laquelle il a été distingué. En effet :

« *Chaque individu admis dans la légion jure sur son honneur de se dévouer au service de la République, à la conservation de son territoire dans son intégrité, à la défense de son gouvernement, de ses lois des propriétés*

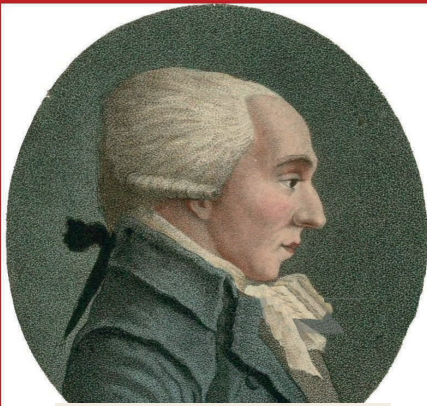
quelles ont consacrées, de combattre par tous les moyens que la justice, la raison et les lois autorisent, toute entreprise tendant à rétablir le régime féodal [...] ; enfin de concourir de tout son pouvoir au maintien de la liberté et de l'égalité. »

Par là même, il est rappelé que la liberté et l'égalité sont parmi les fondements les plus précieux de la société post-révolutionnaire : il appartient même à ceux qui sont désignés pour figurer au sommet de la pyramide sociale de s'en faire les gardiens.

Il n'est point de distinction sans dévouement non seulement à l'ordre social, né de 1789, mais aussi au Gouvernement qui semble être le garant des conquêtes qui le fonde. Est ainsi indiquée à l'ensemble du corps social une autre norme à respecter : celle de la fidélité au gouvernement né de Brumaire. En imposant ce serment aux légionnaires, le législateur souligne combien la loyauté de chacun à son égard est d'importance pour le bon ordre social. De plus, il investit les légionnaires de la mission de convaincre l'ensemble de leurs concitoyens de la nécessité de protéger le gouvernement.



Roederer le précise au Corps législatif le 15 mai 1802 : *« C'est une institution politique qui place dans la société des intermédiaires par lesquels les actes du pouvoir sont traduits à l'opinion avec fidélité et bienveillance, et par lesquels l'opinion peut remonter jusqu'au pouvoir. »* Ce rôle d'intermédiaire, Roederer l'explicite le 29 floréal :



**Pierre-Louis
Roederer**

« Quel lien unit aujourd'hui l'autorité centrale [...] avec la masse des citoyens ? [...] Par où croit-on que circule l'esprit public, qui s'en va éclaircissant de proche en proche tous les doutes déterminant toutes les hésitations ? C'est par les insinuations amicales, les conversations particulières des citoyens accrédités dans l'opinion avec les citoyens obscurs [...], c'est par ces rapports souvent peu suivis, souvent fortuits, de quelques hommes sages, animés d'un même esprit, que s'entretient et se fortifie l'union des citoyens avec le Gouvernement. Eh bien ! En établissant par la légion, une sorte de fraternité entre tous les amis des mêmes principes, [...] on place dans les relations de société, dans les divers corps militaires ou civils dont les légionnaires feront partie, autant d'hommes accrédités qui seront écoutés, et serviront de ralliement à l'opinion des citoyens bien intentionnés »

Les hommes du Gouvernement indiquent ainsi que la Légion d'honneur est un dispositif dont le rôle d'intermédiaire doit permettre d'irriguer la société tout entière des principes politiques suivant lesquelles elle doit fonctionner. Elle est un maillon de choix dans l'organisation des liens sociaux.

La loi portant création de la Légion d'honneur informe encore sur une autre norme théorique contribuant à définir ce que doit être le juste fonctionnement de la société. L'article 9 du titre I prévoit en effet qu'*« il sera établi dans chaque chef-lieu de cohorte un hospice et des logements pour recueillir, soit les membres de la Légion que leur vieillesse, leurs infirmités ou leurs blessures auraient mis dans l'impossibilité de servir l'État, soit les militaires qui, après avoir été blessés dans la guerre de la liberté, se trouveraient dans le besoin »*. Si l'Ancien Régime avait déjà imposé

l'idée selon laquelle l'État se doit de soulager la vieillesse des soldats qui ont combattu pour lui, la législation de 1802 témoigne de la façon dont la Légion d'honneur est le vecteur de la diffusion de ce principe à l'ensemble de la société puisqu'il est ici envisagé d'organiser la dispense de secours à tous les membres de l'ordre, qu'ils soient civils ou militaires. Est ainsi posé le principe selon lequel l'État a des devoirs envers ceux qui se sont distingués à son service.

Se trouve définie une norme qui s'impose dans l'organisation sociale du XIX^e siècle. Elle n'est sans doute pas sans exciter la convoitise : cette norme également inscrite dans la législation de l'ordre ne peut que stimuler le zèle des citoyens encore anonymes. Elle ne peut qu'accroître les aspirations à entrer dans l'ordre, elle contribue donc à installer l'émulation au cœur du fonctionnement social.



Retour de la guerre, risques et remèdes.

par le Général Pierre Garrigou Grandchamp



Les armées sont en mouvement : une fois n'est pas coutume, les commentaires des médias n'accusent pas les « militaires » d'être en retard d'une guerre !

Certes, il est évident que le « roi est nu », du moins « à moitié », vu l'état de désarmement de l'Occident européen, le manque d'armes lourdes, de munitions et de pièces détachées. Pour autant, les armées se sont mises en branle depuis plusieurs années pour se préparer à des opérations militaires

très différentes des engagements des dernières décennies : selon une terminologie couramment acceptée, il s'agit maintenant de faire face à des combats de haute intensité, engageant des volumes de force importants, avec une probabilité d'emploi en Europe ou dans le bassin de la Méditerranée.

Le signal a été donné dans les états-majors, les écoles et les forces : la grande manœuvre Orion, qui court cette année sur plusieurs mois, après une longue préparation, est la manifestation la plus frappante de cet effort : c'est un véritable processus de réparation qui est en route.

Il vise à faire réapprendre des savoir-faire mis sous le boisseau, tout en intégrant les nouvelles capacités et les contraintes qui se manifestent, notamment sur le théâtre d'opération ukrainien.

Nous avons évoqué les attendus de cette nouvelle posture dans le billet précédent, en soulignant les exigences qu'elle

emporte, et d'abord celle de la transformation des mentalités, celle des citoyens – qui redécouvrent ce qu'est la vraie guerre, à leurs portes – et celle des soldats : pour simplifier, au risque de caricaturer quelque peu, il s'agit de passer des durs engagements « type guerre d'Algérie », menés en Afghanistan et dans le Sahel, à des opérations lourdes plus proches de celles de la 2^e Guerre mondiale (toutes proportions gardées...) ou des guerres israélo-arabes.

En dépit de la salubre inflexion, prévue à la hausse, du budget des armées, on est cependant encore « très loin du compte » (pour parodier certain langage syndical...), en ce qui concerne l'industrie de défense (qui reçoit peu de commandes et n'est en rien passée en mode « économie de guerre ») et aussi à propos de la prise en compte des conséquences des pertes humaines massives qu'entraînerait ce type de conflit.

La question des effectifs reste en France un impensé et, pour pallier nos lourdes carences en artillerie et en génie, il est probable que l'on réduira les effectifs des unités de mêlée (infanterie et blindés) qui, chacun le constate, ne sont pas au premier plan des combats...

François Heisbourg : un nouveau paradigme stratégique

Nonobstant, les esprits sont maintenant prêts à écouter des vérités désagréables. Parmi les nombreux livres qui traitent du nouveau paradigme stratégique en train de se déployer, ceux de François Heisbourg se signalent par leur pertinence, leur clarté et leur concision, ce qui les rend triplement recommandables ! En 2021, ce fut **Retour de la guerre**, Paris, Odile Jacob, 2021 ; suit cette



année un nouvel opus, **Les leçons d'une guerre**, Paris, Odile Jacob.

Il est plaisant de constater combien l'éminent conseiller spécial à la Fondation pour la recherche stratégique est revenu des illusions qui avaient conduit au dramatique resserrement des capacités militaires de la France, décidées lors de la parution du *Livre blanc* de 2008, et encore accru par le *Livre blanc* de 2013.

Ces deux rapports noyaient, en outre, considérablement la question de la défense dans un concept plus vaste de sécurité nationale, faisant la part belle aux préoccupations du ministère de l'intérieur. Cette posture ne semble plus aussi pertinente. Pour citer l'auteur : l'Europe redécouvre que « la guerre est l'un des instruments qui permet de régler les contentieux. Tout ne se règle pas par la négociation et par la diplomatie ».

Il faut noter que le premier de ces ouvrages, paru à l'automne de 2021, est antérieur au déclenchement de la dernière offensive russe en Ukraine. Il n'a en revanche rien perdu de son actualité, car il s'efforçait de décrire les grandes lignes de forces du positionnement des puissances, tant dans ses permanences, que dans la nouveauté des formes de la rivalité sino-américaine et du comportement agressif de pays à capacités intermédiaires, de la Turquie à l'Azerbaïdjan.

Il soulignait aussi le réarmement en cours, dans de nombreux pays (dont le Japon), alors que l'Europe ignorait encore cette nécessité. Au sein du paysage stratégique, le « facteur russe » était bien vu comme une source de déstabilisation importante. L'auteur n'oubliait pas d'analyser les effets de la pandémie sur la réorientation des politiques industrielles et ceux de la prise en compte du souci de l'évolution climatique. Il avait bien senti que le monde était dorénavant engagé dans une passe dangereuse, avec une conflictualité fortement accrue et une forte probabilité de déclenchement de conflits menaçant de s'étendre.

Il jetait enfin une lumière cruelle sur l'état d'une Europe désarmée, souvent naïve et prise en étau entre des adversaires systémiques, alors qu'elle était en proie à une versatilité entretenue par les divergences des intérêts et par les choix allemands en particulier.

Le nouvel ouvrage, pour être plus centré sur les leçons à tirer du conflit en cours en Europe orientale, n'est pas seule-

ment une analyse de cette guerre. Il s'efforce, à partir de données concrètes, de présenter dix enseignements qui lui semblent majeurs pour réagir et planifier notre avenir. En outre, l'élargissement de la réflexion se perçoit dans deux tentatives.

La première essaie de bien présenter le point de vue russe, démarche nécessaire pour comprendre la guerre et les modalités de sa conduite (tant pour prendre le dessus sur l'adversaire, que pour préparer les conditions d'une paix

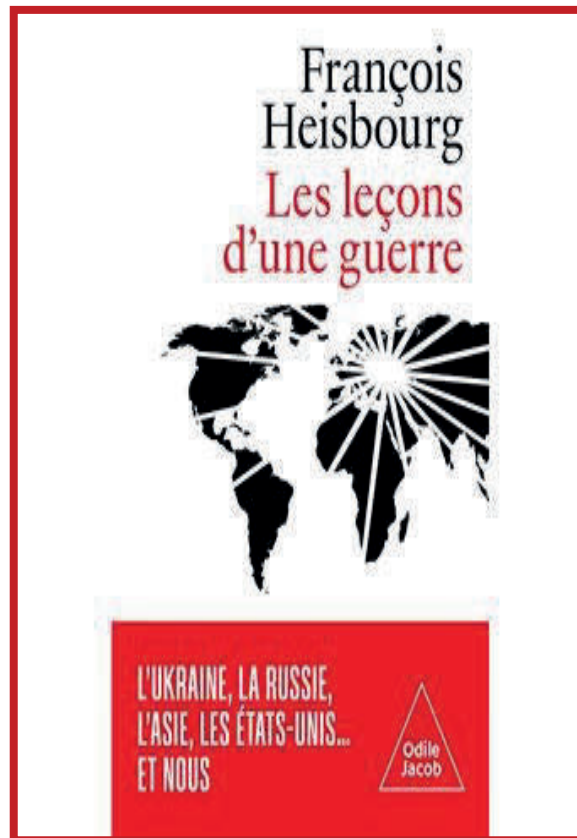
mentale pour l'ensemble du bloc occidental et démocratique : on veut bien le suivre, mais créer les conditions d'une paix durable exige aussi de ne pas verser dans une « guerre des religions » inexpiable, nouvel avatar du combat du Bien contre le Mal, dont on a vu les piètres résultats au Moyen Orient. Son inquiétude le conduit enfin à vilipender la légèreté et l'amoralité de nombreuses composantes des élites, notamment françaises, qu'il juge dénuées de bon sens, et en tout cas de sens de l'honneur. Il constate que « nos gouverne-

ments sont à la peine pour réapprendre la grammaire, la syntaxe [de la guerre], notamment en matière de dissuasion ». La charge est lourde ; est-elle injuste ? L'avenir le dira. Le mal pourrait être beaucoup plus profond. Beaucoup d'analyses stratégiques de bonne tenue font en effet l'impasse sur les sources profondes des graves déséquilibres mondiaux et de la résurgence d'une conflictualité source d'affrontements de plus en plus violents.

L'Occident ne veut pas voir les racines des germes de guerres, comme il n'a toujours pas

compris que le parangon de l'horreur que fut l'action nazie n'était pas le résultat de la folie d'un groupe, ni le seul fruit de circonstances exceptionnelles, mais le résultat de la conjonction de nombreuses idéologies, répandues, concourant à une culture de mort, exterminatrice.

Il paraît incongru, (mais c'est un fait avéré, amplement démontré par l'auteur), de constater que nombre d'entre elles étaient à l'œuvre dans tous les pays occidentaux...

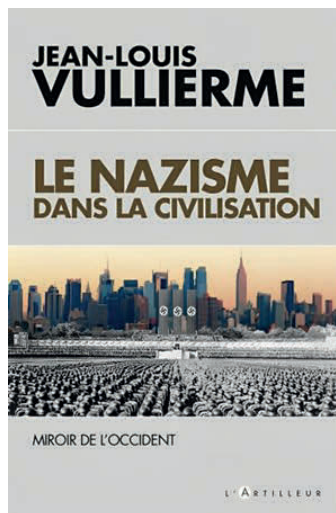


ment durable). La seconde envisage les répercussions de ce conflit dans la posture des protagonistes en Mer de Chine, et notamment sur les éventuels plans d'agression de Taiwan par la Chine. L'auteur livre également un vibrant plaidoyer en faveur d'un soutien sans restriction à l'Ukraine, la résistance victorieuse de ce pays étant jugé le préalable nécessaire, sinon suffisant, à la restauration d'une architecture de sécurité en Europe.

Il estime en effet que la victoire de l'Ukraine sur la Russie revêt une importance stratégique et idéologique fonda-

Le Nazisme dans la civilisation : miroir de l'Occident

Tout esprit lucide peut s'en convaincre en lisant ce livre roboratif et déstabilisant de **Jean-Louis Vullierme**, (Paris, Éditions de l'Artilleur, 2018.) La conjonction mortifère fut heureusement contenue dans le reste de l'Occident par des structures et des cultures politiques différentes de celle de l'Allemagne, mais la perversité des idéologies, prises séparément, ne fut pas reconnue, et peu furent condamnées à Nuremberg. Elles continuent à produire des effets délétères.



Henri Hude

Philosophie de la guerre

Fait écho à cette thèse le dernier opus d'un philosophe, Henri Hude, ancien directeur du Pôle Éthique des Écoles de Saint-Cyr – Coëtquidan, dont nous avons déjà commenté le précédent livre (*Ce monde qui nous rend fou*) dans le billet proposé en 2020.



Il vient de publier **Philosophie de la guerre**, Paris, Economica, 2022. Le propos du livre rejoint, par d'autres chemins, la préoccupation de l'auteur précédent : identifier ce qui, dans les idéologies dominantes actuelles, est profondément mortifère, au point de nous conduire vers un proces-

sus d'autodestruction, beaucoup plus proche et certain que la catastrophe climatique planétaire qui développe dans la jeunesse une grave « éco-anxiété ».

Partant des limites du concept de « guerre juste », l'auteur identifie le danger d'un processus lent, mais continu, de mise en place d'une gouvernance mondiale qui veut éviter la guerre totale (qui détruirait nos sociétés), en déposant les peuples de leur autonomie politique, pour confier la direction à des élites mondialisées, censées détenir toute l'expertise et une claire vision des nécessités futures.

Ainsi l'affrontement des volontés nationales, qui conduit aux guerres, serait-il empêché par le désarmement de tous, au prix d'une réduction drastique de la liberté des peuples. C'est ce que l'auteur appelle l'emprise du « Léviathan ». Le confort de la paix, accompagné de la satisfaction des aspirations matérielles, échangé contre l'exercice de la maîtrise de son destin, passant par la destruction de la force morale des peuples.

De fait, le risque de destruction totale existe avec la menace d'une guerre nucléaire. Un sentiment partagé des enjeux a permis le jeu de la dissuasion mutuelle depuis trois-

quarts de siècles. Néanmoins, dit Henri Hude, « la préférence pour la vie dépend de la croyance au sens de la vie. La culture post-moderne, en diminuant cette croyance, diminue cette référence. Si la liberté s'accomplit dans la transgression ou la perversion, le couple meurtre-suicide peut devenir désirable. Et si la liberté refuse l'objectivité, le pire est à redouter dans l'appréciation des situations ».

Or, sans céder au complotisme, force est de voir que les mouvements des grandes structures supranationales et des puissances financières tendent vers ce modèle de dépossession des nations et des peuples. Pour nombre d'observateurs les soubresauts qui secouent l'Union européenne et la montée des « populismes » sont à analyser dans cette perspective. La crise de la représentation politique est au premier plan : les élections libres subsistent, mais les représentants sont impuissants dans la plupart des domaines essentiels : la technocratie assène : « il n'y a pas d'autre solution ».

Il y a aussi dans l'idéologie dominante une tendance à la diabolisation de tout adversaire, qui représente le mal absolu. La culture de courage incite au respect de l'ennemi, mais la culture d'impuissance (distillée dans des peuples privés de mémoire et de références vraiment humanistes), conduit à des attitudes d'une rigueur impitoyable et à une insensibilité qui fait fi de ce qui est imposé à l'Autre.

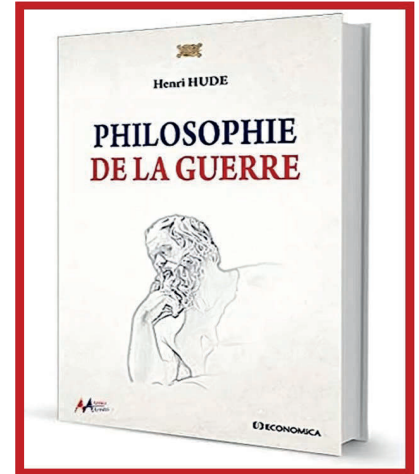
On ne peut proposer une analyse complète d'un ouvrage qui conjugue une vision puissante et englobante, et une information précise sur beaucoup des points névralgiques responsables du profond malaise de l'Occident. Retenons, en conclusion, que l'auteur prend le contrepied d'un autre mantra, qui ne voit dans les religions que des causes de conflits : les guerres d'idéologie du XX^e siècle n'ont-elles pas fait infiniment plus de victimes que les guerres de religion ? Aussi appelle-t-il à la prise de consciences, par tous les grands courants spirituels, de leur devoir de réunion, autour du projet de consolidation d'une culture de paix, rempart de la liberté humaine, dans le cadre d'une « laïcité » bien comprise, « consistant moins dans des idées ou dans des lois, que dans la réalité effective de la

coexistence pacifique, sans relativisme, dans la *philia*, entre chercheurs de l'Absolu » (la *philia* étant l'amitié entre les humains), ce qui suppose évidemment de reconnaître l'existence de la loi naturelle.

Il s'agit donc d'un livre engagé, mais avant tout d'une méditation profonde sur le devenir de l'humanité, animé par l'amour et la confiance dans l'homme. Ils font gravement défaut chez nombre de nos contemporains, comme on s'en persuadera en examinant les questions de l'écologisme le plus militant.

En effet, parmi les pensées morbides qui envahissent l'atmosphère sociale et atteignent profondément la psyché collective, notamment celle des jeunes, il faut examiner les causes, les travers et les impasses de « l'éco-anxiété » : ce sentiment que le monde est

proche de sa fin, qu'il est urgent d'agir, mais que la situation est désespérée, est le dernier avatar d'une pensée défaitiste, antihumaniste (puisque l'homme est coupable de tous les dérèglements) et d'une mentalité ascensionnelle. L'envahissement de l'espace public occidental par ces miasmes intellectuels mine l'énergie de nos sociétés et incite à la prise de mesures contreproductives.



Climat, la part d'incertitude. Steven E. Koonin



Pour résister, tempérer, remettre en place les idées et mieux définir les enjeux et les voies et moyens d'y répondre, on ne saurait trop recommander la lecture salutaire du livre récemment publié par un ancien membre de l'administration Obama : **Steven E. Koonin, *Climat, la part d'incertitude*, Paris, Éditions de l'Artilleur, 2022.**

Ce chercheur en physique fondamentale, membre de l'Académie des Sciences des États-Unis, fait souffler un vent frais de raison, grâce à sa liberté de ton, à son réalisme et à sa rigueur scientifique. Ce sera, pour qui veut tenter l'aventure, au prix d'une lecture très attentive, car les démonstrations sont précises et très argumentées, avec références à tous les rapports du GIEC et des autres organismes compétents.

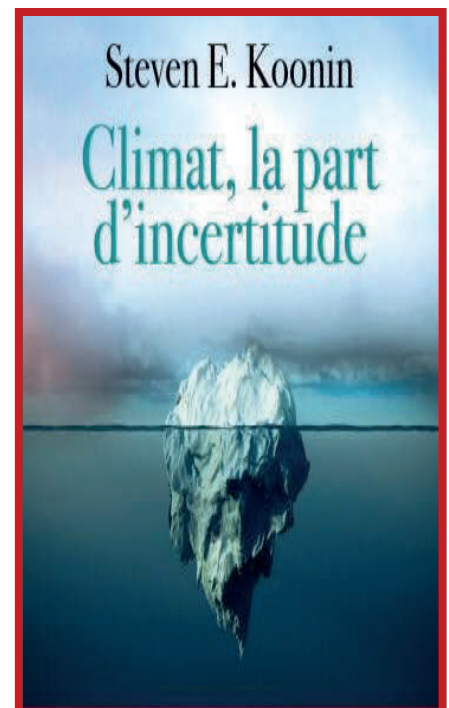
L'auteur, parfaitement informé, prend le contrepied des messages simplificateurs et « apocalyptiques » pour montrer ce que l'on sait vraiment et ce qu'il est possible de faire. Si les médias ont tendance à clore tout débat en affirmant que « la science a parlé » et que le consensus est total, il démontre que c'est faux et combien le circuit de l'information est biaisé, du fait de nombreuses incompréhensions (de sujets techniques très complexes) et parfois même de désinformations.

Soulignons que l'auteur n'a rien d'un climato sceptique : certes, le climat est en train de changer, mais des questions essentielles restent sans réponses et les causes sont très incertaines. La part de responsabilité humaine pourrait n'être qu'infime – ce qui n'interdit pas d'agir, mais soulève bien des doutes sur l'effet des mesures recommandées par certains « experts », ou déjà prises par les gouvernements, ou exigées par des militants convaincus de l'urgence d'agir « avant qu'il ne soit trop tard ».

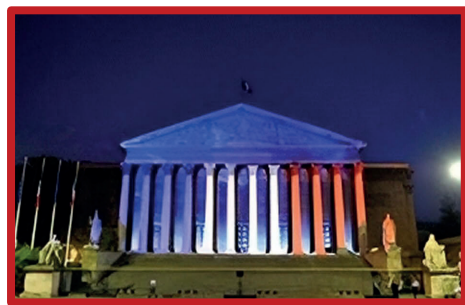
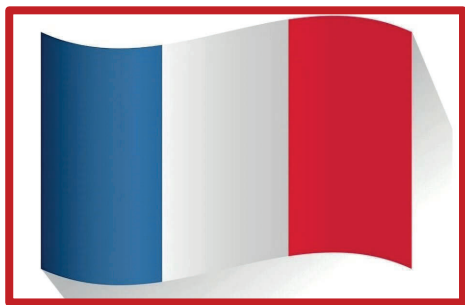
Le livre n'est ni pessimiste, ni optimiste : il propose une confrontation honnête avec

la réalité de l'état des connaissances, ce que nous savons et ce que nous ne savons pas, conduisant à l'immense effort de recherche à conduire pour mieux comprendre des processus d'une complexité inouïe.

La lecture a l'immense mérite de contrebattre un procès contre l'humanité, pour montrer que les solutions seront le fruit de la conscience et de la science humaines.



Tout savoir sur les cérémonies...



Les membres de la SMLH 82 participent régulièrement aux cérémonies patriotiques dans de nombreuses communes du département. Parfois, notamment en l'absence d'un maître de cérémonie bien au fait des règles du protocole officiel, certaines approximations nuisent au bon déroulement technique des manifestations...

Il ne s'agit pas de juger mais quelques rappels peuvent être utiles. Cet article n'a pas d'autre vocation.



LE PLACEMENT ET L'ORDRE PROTOCOLAIRES DES AUTORITÉS DANS UNE CÉRÉMONIE

- 1-Le préfet, représentant de l'État dans le département ou la collectivité
- 2-Les députés (rang selon l'ancienneté dans le mandat, puis l'âge si besoin)
- 3-Les sénateurs (rang selon l'ancienneté dans le mandat, puis l'âge si besoin)
- 4-Les représentants au Parlement européen
- 5-Le président du conseil régional
- 6-Le président du conseil départemental
- 7-Le maire de la commune dans laquelle se déroule la cérémonie

LES RANGS ET PRÉSEANCES

A qui est due la préséance entre plusieurs personnes de même rang ?



La règle diffère selon les fonctions occupées. Ainsi lorsque la cérémonie est organisée en présence de plusieurs :

1-Députés : la règle de base fixant l'ordre de préséance entre députés est l'ancienneté du mandat et, à ancienneté de mandat égale, l'âge.

Cette ancienneté est établie à partir de la date de la première

élection et sans tenir compte des interruptions éventuelles. Il s'agit donc d'une antériorité de mandat et non de durée (réponse ministérielle, Sénat du 02/03/2006, n° 19168)

2-Sénateurs :

la règle fixant l'ordre de préséance lors d'une manifestation officielle entre plusieurs sénateurs est la même. Lorsque deux sénateurs d'un même département sont élus à la même date, la préséance est alors due au plus âgé (RM Sénat du

16/02/2006, n° 19464)

3-Conseillers Départementaux :

il est d'usage de faire prendre





rang les vice-présidents du conseil général avant les autres et le conseiller général du canton dans lequel se déroule la cérémonie occupe une place plus favorable que celle de ses collègues (RM Assemblée nationale du 21/02/1994, n° 9558)

4-Conseillers municipaux :

la préséance peut être déterminée selon l'ordre du tableau, avec préséance du maire et des adjoints.

5-Quelle place pour un ancien ministre ?

Le rang d'un ancien ministre doit être fixé en application de l'article 18 du décret qui prévoit la possibilité d'adapter les dispositions réglementaires aux circonstances. En général, il se situe immédiatement après le préfet (AN15/03/2007).

6-Et pour le président d'une intercommunalité ?



Le décret du 13 septembre 1989 ne fixe aucun rang protocolaire pour les présidents d'intercommunalité dans les

manifestations officielles. Toutefois, eu égard à la nature et à l'objet de la cérémonie, l'autorité invitante peut les inviter à prendre place parmi les autorités à qui la préséance est due. Ces mêmes personnalités doivent bien entendu conserver entre elles le rang de préséance fixé par le décret (article 18).

La représentation des autorités dans les cérémonies publiques

Les rangs et préséances ne se délèguent pas

Ainsi, l'autorité assistant à une cérémonie publique occupe, dans l'ordre des préséances, le rang correspondant à son grade ou sa fonction et non pas le rang de l'autorité qu'elle représente.

Ce principe connaît toutefois quelques exceptions :





— Les autorités qui exercent des fonctions à titre intérimaire ou dans le cadre d'une suppléance statutaire ont droit au rang de préséance normalement occupé par le titulaire de la fonction

— Un vice-président de conseil régional, général ou du conseil économique et social représentant le président et un adjoint représentant le maire occupent le rang de préséance de l'autorité qu'ils représentent.

LES PRISES DE PAROLE

Les prises de parole doivent s'effectuer dans l'ordre inverse des préséances, le représentant de l'État dans le département s'exprime toujours en dernier. En revanche et par tradition républicaine, le maire de la commune s'exprime toujours en premier.

L'HOMMAGE AUX MORTS

Ces 4 temps doivent être respectés dans l'ordre :

1-Dépôt de gerbes : Les gerbes sont déposées aux pieds du monument aux morts par le représentant des associations d'anciens combattants, les parlementaires, les élus, le maire de la commune dans laquelle se déroule la cérémonie ainsi que le préfet ou le sous-préfet. Il arrive également que les familles des morts déposent une gerbe. Le dépôt de gerbe s'effectue dans l'ordre inverse des préséances. Ainsi l'autorité présidant la cérémonie dépose sa

gerbe en dernier. La place centrale doit donc lui être réservée. Elle peut aussi s'effectuer tous ensemble, c'est alors toute la ligne qui s'avance en un seul mouvement. Lorsque le dépôt de la dernière gerbe est effectué, l'autorité rejoint son emplacement.

2-« Aux morts » : le commandant des troupes ou le maître de cérémonie commande, aussitôt le clairon ou la musique ou la sono joue la sonnerie aux morts

3-Minute de silence : dès la fin de la sonnerie, débute la minute de silence

4-Hymne national : la minute de silence est rompue soit par un coup de langue du clairon, soit par l'envoi de la Marseillaise. Les porte-drapeaux abaissent leurs drapeaux pendant la sonnerie aux Morts et la minute de silence, et les relèvent pendant la Marseillaise. Les autorités en uniforme saluent pendant la sonnerie aux morts, la minute de silence et la Marseillaise. La durée de la « minute » de silence est en règle générale de 15 secondes

LES DÉPÔTS DE GERBES

Les dépôts de gerbes s'effectuent également dans l'ordre inverse des préséances afin de permettre un déroulement cohérent du cérémonial. Le préfet dépose sa gerbe en dernier et salue l'ensemble des gerbes en se mettant au garde à vous. S'ensuivent la minute de silence

et la Marseillaise. Des dépôts simultanés peuvent être organisés (plusieurs associations en même temps, région et département, parlementaires, maire et préfet) mais en préservant la place de l'État en dernier. Durant une cérémonie officielle, le dépôt de gerbes doit être limité aux seules autorités publiques ainsi qu'aux organisations d'anciens combattants afin de conserver le caractère unanime et non partisan de l'hommage rendu à la nation par ses membres. Les partis politiques, les syndicats ou encore les cultes n'ont pas vocation à déposer une gerbe durant la cérémonie mais peuvent le faire librement, à l'issue de la séquence officielle.



LE RUBAN ROUGE

Directeur de la publication :
Philippe BON

Conception :
Pierre AMIEL
Marie BARDOT
Georges BON
Eugène COJAN
Jean-Marc DETAILLEUR
Jean URBANIAK

Impression :
europrint82 Montech

Siège :
13, rue du 11ème RI Montauban

Toute reproduction est interdite
Site Internet <https://smlh82.fr>



SMLH 82

